

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 7 mars 2023 à 20h00

Mme Mélina BUNTSCHU,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mars 2023
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025
26

PROCÈS-VERBAL

Présents	Mme Mélina BUNTSCHU (VERT.E.S), Présidente, M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), Mme Sophie BOBILLIER (VERT.E.S), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), M. Serge BURNIER (MCG), M. Thierry CERUTTI (MCG), Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN (VERT.E.S), Mme Sylviane COVER (MCG), Mme Clarisse M. Nicola D'AMICO (SOCIALISTES), DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), Mme Anabela FRAGA (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), M. Rinor METUSHI (PLR), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), Mme Thérèse OSMAN WATA (VERT.E.S), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), M. Christophe RUSSI (MCG), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Jean-Pierre TOMBOLA (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), Mme Diane GRABER (PLR) et Mme Leila MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Conseillers municipaux
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Maire, MM. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2023	3
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	9
4.A) NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX ! (M 217 A – 23.03) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)	9
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	16
5.A) DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES (M 185 A – 23.03) (MME SANTI, RAPPORTEURE)	16
5.B) CRÉDIT BRUT DE CHF 1'000'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL (DA 225 – 23.01) (M. BRON, RAPPORTEUR)	19
6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION	23
6.A) UN PARTENARIAT INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION DURABLE (M 214 – 22.11) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR)	23
7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	33
8. PÉTITIONS	34
8.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 179 – 22.06 « NON À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE » (PE 179 A – 23.03)	34
8.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 209 – 22.10 « LA PAIX AU VILLAGE ! » (PE 209 A – 23.03)	35

9.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	36
9.A)	CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 729'000.00 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET POUR L'ÉQUIPEMENT DES SURFACES DESTINÉES À RECEVOIR DEUX GROUPES MULTI-ÂGES À L'AVENUE HENRI-GOLAY EN EXTENSION DE L'EVE JEAN-SIMONET (DA 230 – 23.03)	36
9.B)	RÉVISION DU STATUT DU PERSONNEL (DA 231 – 23.03)	36
10.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	38
11.	MOTIONS	38
11.A)	RÉDUCTION DE LA BANDE PASSANTE (M. BRINER, MMES BOBILLIER ET COMPAGNON KAUFMANN) (M 233 – 23.03)	38
11.B)	APPORTONS UNE AIDE CONCRÈTE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE (M. GHALY, MMES BOBILLIER ET OSMAN WATA, MM. JOTTERAND ET MAGNIN) (M 234 – 23.03)	42
11.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 082 – 21.03 « COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS » (M 082 A – 23.03)	45
12.	RÉSOLUTIONS	46
12.A)	POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE (M. BRON, MME GRABER ET M. METUSHI) (R 228 – 23.03)	46
12.B)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 229 – 23.03)	51
12.C)	ENCOURAGEONS LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE (M. BRON) (R 232 – 23.03)	53
12.D)	LA SECURITÉ DE NOS CYCLISTES NOUS IMPORTE (MMES BOBILLIER, COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, LANZILAO ET OSMAN WATA, M. BRINER) (R 235 – 23.03)	54
12.E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 226 – 23.01 « NON À UNE INDUSTRIE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER À VERNIER » (R 226 A – 23.03)	61
13.	INTERPELLATIONS	62
13.A)	FAVORISONS LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS SUR L'ESPACE PUBLIC DE VERNIER (M. GHALY) (I 237 – 23.03)	62
13.B)	COMPLÉMENT DE RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 153 – 22.02 « PARTICULES FINES ET FUMÉES » (I 153 A – 23.03)	64
14.	QUESTIONS ÉCRITES	65
14.A)	MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER : ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES (MME FORNEY) (QE 236 – 23.03)	65
14.B)	TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE VERNIER (M. BRINER) (QE 238 – 23.03)	65
14.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 222 – 22.12 « PASSAGES SOUS-VOIES ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS » (QE 222 A – 23.03)	66
15.	QUESTIONS ORALES	67

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Mélina BUNTSCHU.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci de regagner vos places, s'il vous plaît.

Bonsoir à toutes et tous. Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration et de la presse, cher public.

J'ouvre la séance de ce soir.

En préambule, je vous prie de m'excuser, car je ne suis pas en grande forme. Je vais faire mon possible pour que cette séance se déroule au mieux. J'espère que vous m'excuserez si j'ai quelques petites lacunes.

Nous commençons par les excusés. Y en a-t-il ?

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Je vous prie d'excuser le retard de M. MARIN.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. C'est noté.

M. RUSSI, vous avez la parole.

M. RUSSI : j'excuse Ana ROCH, qui aura un peu de retard.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. BRON.

M. BRON : oui, bonsoir à tous. J'excuse Diane GRABER.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. ANGELOZ.

M. ANGELOZ : j'excuse Mmes AHMARI et GAULIN.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. Y a-t-il d'autres excusés ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons passer au point 1) de notre ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

Mme BUNTSCHU, Présidente : y a-t-il des remarques ?

Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est accepté par 25 OUI (10 SOCIALISTES, 3 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu la carte de vœux pour la nouvelle année incluant l'invitation du Maire et du Conseil municipal de Prévessins-Moëns à la cérémonie des vœux du 20 janvier 2023 à 18h00. Je me suis excusée.

J'ai reçu l'invitation de la ludothèque des Avanchets à son Assemblée générale du 6 avril 2023 dès 18h00. Je me suis excusée en précisant que le Bureau sera représenté par M. BRON, qui préside cette association.

J'ai reçu l'invitation de l'Association Seniors Sel & Poivre à son Assemblée générale du 28 mars 2023 à 18h00. Je m'y rendrai.

Arrivée de Mme COMPAGNON KAUFMANN à 20h03.

Le Bureau a été informé que le règlement relatif à l'interdiction de l'affichage à des fins commerciales, adopté par notre Conseil le 6 septembre 2022, a fait l'objet de divers recours portés simultanément devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice et devant le Tribunal fédéral (2^e cour de droit public).

Dans les deux cas, les recourants sont, d'une part, Balexert, la Société générale d'affichage et divers recourants. Sans entrer dans les détails, je peux vous indiquer que si ces recours sont adressés, aussi bien au niveau fédéral que cantonal, c'est parce qu'il règne une certaine incertitude sur la voie de droit pour attaquer un règlement municipal.

En l'état de la procédure, il m'a été rapporté que le Tribunal fédéral a suspendu l'instruction en attendant que la Chambre constitutionnelle se détermine.

Pour la bonne règle, je vous informe encore que la Chambre, par décision du 1^{er} mars 2023, a rejeté la demande d'effet suspensif sollicitée par Balexert.

J'ai reçu une demande de rendez-vous du Mouvement des aînés de Genève, MDA Activités 50+. Ce courrier a été transmis pour raison de compétence au Conseil administratif.

J'ai été conviée par la section des Samaritains de Vernier à son Assemblée générale du 2 mars 2023 à 20h00. Je me suis excusée en précisant que le Bureau sera représenté par M. BRON qui, en sa qualité de Président de la commission de la sécurité, avait également reçu l'invitation.

Arrivée de M. BRINER à 20h05.

Nous avons toutes et tous reçu un courrier de l'Association des communes genevoises (ACG), auquel était joint le procès-verbal d'entrée en force de la décision prise en Assemblée générale de l'ACG du 16 novembre 2022.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de l'Université des cultures de Genève au spectacle musical d'Élina DUNI du 26 février 2023 à 19h00. Je me suis excusée.

J'ai reçu l'invitation de la ludothèque de Châtelaine à son Assemblée générale du 8 mars 2023 à 19h00. Je me suis excusée.

J'ai reçu l'invitation de l'ACGF, en partenariat avec le FC Aïre-Le Lignon, au tournoi du FF 15 du 5 mars 2023. Je me suis excusée en précisant que le Bureau sera représenté par M. MAGNIN.

J'ai reçu l'invitation du Groupement des jardins familiaux de Villars à son Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 à 15h. Pour l'heure, aucune participation annoncée.

Nous avons toutes et tous reçu le courrier de l'Association des communes genevoises (ACG), auquel était jointe la décision prise en Assemblée générale de l'ACG du 15 février 2023 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 4 millions destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre, décision soumise au droit d'opposition des conseils municipaux.

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation à l'Assemblée constitutive de l'Association DG du 30 mars 2023 à 19h00. Cette assemblée entrant en conflit avec la Cérémonie de remise du Mérite municipal à Chauvet-Lullin, je me suis excusée.

Nous avons également reçu un courriel annonçant le lancement du nouveau site internet de Vernier.

Nous avons été informés que la Plateforme du Réseau Seniors Genève venait de publier un Livre blanc « Pour une politique coordonnée de la vieillesse à Genève ».

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Théâtre de Vernier pour la pièce « Un chat en poche ».

Nous avons toutes et tous reçu l'invitation de la maison de quartier de Vernier-Village « Le Quart'île » à son l'Assemblée générale du 27 mars 2023 à 20h00. Je me suis excusée.

Nous avons également reçu dans nos fourres le bilan de mi-législature du Conseil administratif.

Ce sera tout pour les communications du Bureau.

Nous passons au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : je passe la parole à M. le Maire, M. AGRAMUNT.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles de septembre 2022. Pour mémoire, elles faisaient état d'une population de 36'975 habitants.

Quant au chômage², les chiffres de février n'étant pas encore disponibles, la Commune comptait 818 chômeur-euse-s à fin janvier 2023 contre 780 à fin décembre 2022, soit une augmentation de 38 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 384 contre 397 à fin décembre 2022, soit une diminution de 13 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'202 à fin janvier 2023 contre 1'177 à fin décembre 2022, soit une augmentation de 25 personnes.

2 Échanges avec la direction de l'Aéroport

Nous vous avons annoncé le mois dernier que la Commune faisait partie des recourants contre la décision du DETEC du 17 novembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'exploitation de l'Aéroport international de Genève.

Ce point a été abordé parmi d'autres à l'occasion des échanges réguliers que le Conseil administratif entretient avec le Directeur général de l'Aéroport. Il est à noter que c'est notamment dans ce contexte que des plaintes ont pu être formulées contre le bruit spécifique de certains aéronefs, plaintes qui sont relayées par l'Aéroport.

Arrivée de Mme DI ROSA à 20h08.

3 Échanges avec Mme Fabienne FISCHER, Conseillère d'État

Le Conseil administratif a reçu à sa demande Mme Fabienne FISCHER, Conseillère d'État en charge de l'économie et de l'emploi. Parmi les différents points abordés, cette séance a permis notamment de partager les préoccupations du Conseil en faveur de l'insertion professionnelle, notamment en relation avec la reconnaissance des acquis et de l'accès aux formations pour les profils non qualifiés, ainsi que des enjeux pour les artisans d'accéder à des loyers supportables, tels que ceux qui se pratiquent en zone industrielle et artisanale.

4 Réseau TPG – une offre à améliorer pour Vernier

Par courrier du 22 décembre 2022, le Conseil administratif s'était inquiété, auprès du Magistrat en charge des transports, de la diminution de l'offre en matière de transports publics, constatant

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

notamment la suppression de bus et le retard pris dans certaines infrastructures. Par réponse du 2 février dernier, M. DAL BUSCO a confirmé que le manque de personnel impactait en effet l'ensemble des lignes urbaines. S'agissant des retards du projet BHNS (bus à haut niveau de service), imputable à différents facteurs, celui-ci ne pouvait être comblé dans l'intervalle par une augmentation des cadences. Toutefois, et indépendamment de l'achèvement des tronçons du BHNS, le nouveau matériel roulant allait être mis en service dès 2025-2026, avec une capacité accrue sur l'axe de Vernier de 25%. Enfin, de nouvelles dessertes étaient à l'étude dans le cadre du plan d'actions des transports collectifs 2025-2029.

5 Propriétés de la Ville de Genève à Vernier – le temps d'un développement cohérent est venu !

Par courrier du 1^{er} février dernier, Mme Frédérique PERLER, Conseillère administrative de la Ville de Genève en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, a proposé une feuille de route pour nouer des discussions sur le devenir des parcelles que la Ville de Genève possède sur le territoire Verniolan, soit 536'000 m² (l'équivalent de plus de 50 terrains de foot ou quasiment 5 fois la surface du quartier de l'Étang), en ciblant particulièrement la zone industrielle du Lignon (ZILI) et les Tuileries. Par courrier du 16 février dernier, il a été répondu que cette initiative était à saluer car la maîtrise de telles surfaces avait une implication forte sur le développement cohérent du territoire verniolan. Il y avait des anomalies à corriger. Les rendez-vous devraient s'échelonner sur l'année à venir.

6 Abandon de la carte journalière CFF

Vous l'avez certainement appris par la presse, l'alliance Swiss pass abandonnera définitivement – contre l'avis des communes genevoises – les cartes journalières communales dès 2024. Un système de quota de cartes dégriffées, réservée aux communes, sera mis en place. Les usagers auront deux tarifs – l'un pour les réservations jusqu'à 10 jours avant le voyage, l'autre jusqu'à un jour avant. Si vous êtes titulaire d'un ½ tarif, il vous en coûtera CHF 39.00 ou CHF 59.00. Des informations complémentaires seront diffusées pour la population. Dans l'intervalle, l'offre actuelle est maintenue.

7 Recours contre affichage

Comme votre Présidente vous l'a annoncé, des recours ont été formés contre le règlement adopté par votre Conseil le 6 septembre 2022 interdisant la publicité à des fins commerciales. Les arguments des recourants reposent sur de prétendues violations de la liberté économique, de la garantie de la propriété, ainsi que de la liberté d'opinion. Ces arguments ont été traités sur le fond, tant par la Chambre constitutionnelle que par le Tribunal fédéral, dans un arrêt dit « *Calame* », qui portait sur l'initiative en Ville de Genève visant les mêmes objectifs. Dans ces arrêts, notre Haute Cour a indiqué que ces droits constitutionnels n'étaient pas violés.

Il n'est donc pas surprenant que la demande d'effet suspensif formée par un des recourants ait été rejetée, notamment parce que le critère de vraisemblance des chances de succès du recours n'était pas donné.

8 Consommation d'énergie

Les campagnes d'économie menées au sein de l'administration ont porté leurs fruits dans la première partie de l'hiver, il est vrai assez clémente. Pour la chaleur, ce sont près de 30% économisés dans certains bâtiments et près de 10% en matière d'électricité.

9 IN 183

Le Conseil d'État entend proposer un contre-projet à l'IN 183 visant la suppression de la Taxe professionnelle communale (TPC). Rappelons que, pour Vernier, ce sont CHF 9.5 millions de recettes qui disparaîtraient, étant rappelé que la majorité de la perception va auprès de grandes entreprises.

L'ACG a formulé des contre-propositions qui, en l'absence d'une refonte globale de la fiscalité, sont de nature à ne pas préjudicier les communes. L'Union des villes genevoises (UVG), de son côté, a fait état des besoins en ressources financières dynamiques pour les communes genevoises, en raison de l'augmentation de la population et de l'accroissement du nombre d'entreprises. La qualité et la quantité des prestations fournies par les communes ne sauraient être péjorées par la suppression de la TPC ou un éventuel contre-projet. La commission fiscale du Grand Conseil procède actuellement à d'autres auditions.

10 fodac, le chantier peut s'ouvrir

L'autorisation de construire pour la fodac est en force ! Le chantier va s'ouvrir ces prochains jours. Selon les projections, le Centre culture Châtelaine devrait être livré pour la rentrée 2025. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce moment important, j'ai envie de dire historique, pour le développement culturel de notre Commune et son rayonnement.

Arrivée de Mme ROCH à 20h12.

M. AGRAMUNT, Maire : Madame la Présidente, j'en ai presque terminé avec ces communications.

Je n'aimerais pas conclure sans formuler quelques remarques sur le bilan de mi-législature que vous avez reçu dans votre documentation du jour.

L'action publique et politique est souvent vilipendée au motif que rien ne se fait, que les paroles ne sont pas tenues. Parfois même, et c'est profondément regrettable, certains mouvements extrémistes enfoncent le clou dans une forme de pseudo dénonciation des appareils qui cache en réalité une attaque des institutions. Parfois, aussi, il faut le dire, la critique est fondée, que ce soit parce que les promesses ont été trop nombreuses ou trop somptueuses.

Nous pensons que la politique, en particulier quand elle guide une action exécutive, doit être fondée rationnellement. Cela n'exclut pas le champ de l'émotion ou du débat.

La rationalité exige aussi la transparence.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif a souhaité rendre compte honnêtement des actions accomplies pour mettre en œuvre son programme politique.

Poser ce bilan en premier lieu sur la table des Conseillères et Conseillers municipaux, c'est aussi ouvrir la porte au débat et à la critique. Nous sommes convaincus que cela contribue à un exercice honorable de nos mandats électifs.

Si nous sommes fiers du chemin accompli, de la cohérence de notre action, nous sommes plus que jamais attachés à servir au mieux les intérêts de notre population et de Vernier. Et nous sommes convaincus qu'il est possible, sur le terrain politique également, de faire de Vernier une ville pas commune.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

4.A) NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX ! (M 217 A – 23.03) (M. TOMBOLA, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 31 janvier 2023*

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

M 217 – 22.12 NE SCINDONS PAS VERNIER EN DEUX

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité a examiné la motion M 217 – 22.12 en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, et de M. MORO, Chef du service de l'aménagement, qui ont répondu aux questions des commissaires.

Un motionnaire (UDC) explique que le Canton de Genève fait partie des cinq dossiers retenus par le DETEC pour établir des études de faisabilité sur les péages urbains. Selon la presse, des expériences pilotes ont été mises en route et des projets pilotes de péages urbains vont être mis en place à Genève, Bienne et Frauenfeld. Il attire l'attention des commissaires sur le périmètre de la zone à partir de laquelle l'entrée et la sortie seraient théoriquement sujettes à la taxation de la mobilité. Il s'agit d'une zone située à l'est de l'avenue de l'Ain et de l'avenue du Pailly. Pour le motionnaire, la proportion du territoire verniolan sujet au paiement d'une taxe serait de l'ordre 6.5%, alors que 93,5% seraient hors du périmètre. Au regard de ce qui précède, il demande au Conseil administratif de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir du DETEC une exception pour le territoire communal, conformément à l'article 82 al.3 de la Constitution fédérale, qui stipule que « l'utilisation des routes publiques est exempte de taxes. L'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions ».

M. MORO signale que la seule information connue de la Commune est que la Confédération a retenu cinq projets pilotes, dont Genève, pour effectuer des études approfondies concernant un péage urbain. Ainsi, le Canton doit faire une étude de faisabilité en 2023 pour préciser les conséquences concrètes de la tarification de la mobilité. Cette étude devra évaluer l'efficacité, le coût et les bénéfices d'un tel dispositif. Il admet que la fiche projet montre que la frontière du péage urbain correspond à la ceinture urbaine. Néanmoins, cette étude de faisabilité permettra de confirmer ce périmètre, et fixer des règles de la tarification les horaires, et les éventuelles exceptions. La question de la concomitance avec les transports publics doit aussi être étudiée afin que le prix des transports en commun baisse lorsque la tarification du péage est élevée. La technologie à choisir doit également être étudiée. La question de l'égalité de traitement des Verniolans, mentionnée dans la motion, est en jeu et doit être au cœur du débat de la commission.

M. BUSCHBECK ajoute que c'est le franchissement de la frontière qui implique le paiement d'une taxe. En gardant le tracé prévu actuellement, les habitants de Châtelaine qui se rendent en ville ne paieront pas de taxe, mais les autres habitants de la Commune devront s'acquitter de ce paiement pour entrer dans le périmètre. C'est la même chose dans l'autre sens ; les habitants de Châtelaine qui voudront se rendre à Vernier-Village devront payer une taxe. À son avis, la vision du projet change complètement selon si la moyenne ceinture est en dehors ou à l'intérieur du périmètre. Ce type de détail a une grande importance sur les conséquences au niveau de la circulation. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que la Commune a peu de pouvoir dans ce dossier, qui relève des compétences fédérales et cantonales. Toutefois, elle peut avoir quelques moyens d'influer sur le dispositif.

Il signale que des péages urbains existant à Stockholm, Londres et Milan ont permis de faire diminuer d'environ 20% la circulation individuelle motorisée à l'intérieur du périmètre, mais engendre une augmentation du trafic d'environ 10% à l'extérieur du périmètre. Pour avoir moins de trafic de transit, il vaut mieux habiter à l'intérieur du périmètre. Il est donc important de se poser la question de savoir si la Ville de Vernier doit être à l'intérieur ou en dehors du périmètre, et s'il vaut mieux que les Verniolans paient une taxe pour aller en Ville de Genève ou pour sortir dans la campagne.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) estime qu'il est difficile, à ce stade, de se prononcer sur cette motion.

Deux commissaires (SOC) estiment que cette motion et les discussions qui en découlent sont intéressantes. Ils reconnaissent que les informations ne sont pas suffisantes à ce stade pour se prononcer sur les avantages et les inconvénients pour Vernier de faire partie ou non du périmètre du péage urbain.

Un commissaire (SOC) indique que le projet pilote sur le péage urbain vise à réduire le trafic individuel motorisé. Le péage est perçu comme une mesure dissuasive. Or, la plupart des bouchons et d'autres nuisances liées au trafic motorisé à Genève proviennent pour la plupart des voitures transfrontalières. Le projet pilote devrait en tenir compte afin d'éviter que le péage impacte les Genevois qui paient déjà leurs impôts.

Une commissaire (LES VERT.E.S) estime qu'il serait injuste de taxer certains petits trajets effectués par des Verniolans à l'intérieur de leur commune de la même manière qu'un trajet de Saint-Julien aux Eaux-Vives. Pour éviter de subir une hausse de trafic de 10%, la Commune a intérêt à être à l'intérieur du périmètre du péage urbain, mais rien n'est certain. Elle propose d'amender la motion pour demander que les Verniolans soient exemptés de la taxe lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur de leur commune.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) reconnaît qu'en restant à l'extérieur du périmètre du péage urbain, la Commune va subir une hausse de trafic. Toutefois, elle estime qu'il est inimaginable d'intégrer complètement le territoire verniolan dans ce périmètre vu qu'il y a des accès à l'autoroute.

Les échanges et discussions ont permis aux commissaires d'aborder plusieurs points et de poser des questions concernant notamment la pertinence de la motion, le besoin d'informations supplémentaires sur le péage urbain avant de prendre une décision, la date de mise en œuvre du projet pilote, le montant de la taxe pressentie pour le péage, la possibilité de fixer ou pas la limite du périmètre du péage urbain le long de l'autoroute et non le long de la moyenne ceinture, l'éventualité de suspendre ou pas la motion jusqu'à ce que le Conseil administratif ait davantage d'informations sur le sujet.

Après échanges, les commissaires décident de traiter la motion en tenant compte de la proposition d'amendement du Conseil administratif, qui lui laisse toute latitude de discuter avec les autorités cantonales et revenir ensuite avec plus des informations. M. BUSCHBECK propose l'amendement suivant : « à intervenir auprès du Département des infrastructures pour demander qu'une égalité de traitement soit offerte aux habitants de la Ville de Vernier dans le cadre de la mise en place du projet-pilote de péage urbain à Genève. » Il souligne qu'il faut attendre la fin des discussions entre les autorités cantonales et le Conseil administratif pour avoir plus d'informations. La commission accepte de voter la motion et son amendement afin de donner plus de poids au Conseil administratif pour influencer l'étude de faisabilité en faveur des Verniolans.

VOTE :

Acceptons-nous la suspension de la motion M 217 – 22.12 ?

5 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE 1 UDC)
5 NON (3 SOC, 2 LES VERT.E.S)

La suspension est refusée.

Acceptons-nous l'amendement du Conseil administratif à la motion M 217 – 22.17, à savoir : « à intervenir auprès du Département des infrastructures (DI) pour demander qu'une égalité de traitement soit offerte aux habitants de la Ville de Vernier dans le cadre du projet-pilote de péage urbain à Genève » ?

6 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 UDC)
4 Abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE)

L'amendement est accepté à la majorité.

Acceptons-nous la motion M 217 – 22.12, Ne scindons pas Vernier en deux !, amendée ?

6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 UDC)
4 Abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE)

La motion est acceptée à la majorité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été amendé et accepté par 6 OUI et 4 abstentions en commission.

M. TOMBOLA, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. TOMBOLA : Mme la Présidente, cette motion vise le péage urbain. Le titre n'est pas explicite, mais il s'agit bien du péage urbain.

Le Canton de Genève a été retenu par la Confédération comme un des cinq projets pilotes pour le péage urbain. La motion a été discutée en commission. Il y a eu de très beaux échanges. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations par rapport à l'étude qui doit être menée.

La commission a donc confié le mandat au Conseil administratif de faire les démarches nécessaires et de revenir en commission.

Je pense que les motionnaires auront quelque chose à développer.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. TOMBOLA.

Je donne la parole aux motionnaires. M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Merci M. TOMBOLA pour votre rapport qui, comme d'habitude, relate fidèlement les discussions en commission.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, la motion « Ne scindons pas Vernier en deux », vous vous en souvenez, avait été déposée au mois de décembre suite à la découverte que notre Commune serait divisée par une frontière dont le franchissement serait sujet au paiement d'une taxe, ce qui n'est pas très amical pour les Verniolans.

Je parle de découverte, car nous avons tous découvert ce projet dans la presse, qui pourrait nous impacter au quotidien.

Le plus regrettable dans cette affaire, c'est que même notre Conseil administratif n'avait pas été avisé, ce qui à mon avis n'est pas très courtois.

L'invite initiale qu'avaient déposée les motionnaires demandait que l'intégralité du territoire communal de Vernier se trouve à l'extérieur du périmètre de la ceinture urbaine soumise à une taxe.

M. TOMBOLA l'a dit, l'invite a été amendée en commission, et nous demandons désormais au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département des infrastructures pour demander qu'une égalité de traitement soit offerte aux habitants de la Ville de Vernier dans le cadre de la mise en place du projet pilote de péage urbain à Genève.

En tant que représentant des motionnaires, nous privilégions l'invite initiale, mais nous pouvons nous satisfaire de l'invite amendée.

Pourquoi ? Parce que nous doutons que Vernier puisse un jour se trouver dans le périmètre sujet au paiement d'une taxe, si par impossible ce projet venait à voir le jour.

Pourquoi ? Parce que des autoroutes traversent notre Commune, et que si on incluait Vernier dans le périmètre sujet au paiement d'une taxe, on segmenterait la fameuse ceinture urbaine et, pour finir, le pourcentage du territoire verniolan qui serait actuellement à l'intérieur du périmètre n'est que de 6%.

Pour terminer sur une note positive, nous pouvons espérer qu'au vu des difficultés et des coûts que présenterait un tel projet de péage urbain, ce funeste projet soit tué dans l'œuf.

Comme dit le dicton « qui vit d'espoir, meurt de faim », c'est pour cela que ma formation politique a également déposé un projet de loi au Grand Conseil prévoyant que l'utilisation des routes publiques est exempte de taxes.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Je donne la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Pour le groupe PLR, il est vrai que la motion initiale convenait mieux parce que, pour nous, il était important que Vernier soit en dehors du périmètre du péage urbain, ou que ce soit la totalité du Canton urbain, qu'est Genève, qui soit assujettie à une telle taxe, mais qu'il n'y ait pas une distinction entre les communes suburbaines rurales, et le reste entre elles.

C'est pour cela que nous allons nous abstenir ce soir sur la motion amendée.

Je remercie le rapporteur pour son rapport très complet et très clair.

Nous ne pouvons malheureusement pas nous opposer à une politique cantonale et fédérale. Nous ne refuserons pas la motion mais, en même temps, nous ne sommes pas persuadés que l'amendement soit meilleur que ne l'était le texte initial.

Un des arguments du groupe PLR est que, si Vernier était dans la zone du péage urbain, contrairement à Meyrin ou d'autres communes suburbaines, cela embêterait de fait nos usagers qui partent en vacances ou qui vont travailler ailleurs. Il n'y a pas « besoin » de favoriser la voiture et le trafic individuel motorisé pour aller au centre-ville, parce que nous avons un très bon réseau de transports publics. Donc, nous pouvons très bien imaginer être en dehors du périmètre, et que ceux qui veulent entrer au centre-ville prennent les transports publics.

Visiblement, la frontière du péage urbain n'est pas la bonne.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Je donne la parole à Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Je trouve fort regrettable que la commission ait voté cette motion. Lors de la dernière commission, j'avais proposé une suspension de ce projet en attendant que les Conseillers municipaux puissent être informés et aient davantage de détails, vu que même notre Conseil administratif n'était pas plus avancé que nous au sujet de la mise en place de ce péage urbain.

Pour moi, ce n'est plus un péage urbain. Le centre-ville ne vient pas jusqu'à Vernier, loin de là.

J'espère que Vernier ne sera ni dedans, ni en dehors de ce péage. Nos sociétés et entreprises vont beaucoup en pâtir. Payer pour entrer et sortir de Genève sur une si longue frontière de péage urbain va avoir un impact financier incroyable sur nos PME.

Encore une fois, je pense que nous allons continuer à nous abstenir.

Je trouve fort regrettable que nous n'attendions pas d'avoir plus de détails de la part du Conseil administratif avant de voter cette motion.

Comme cela a été dit, le Conseil administratif ne va pas revenir auprès de la commission. Nous avons donné un avis favorable au Conseil administratif de délibérer pour nous. Nous ne serons pas concernés, nous ne pourrons pas donner notre opinion ou voter à nouveau.

Alors, nous ne pouvons pas voter une motion pour laquelle nous n'avons pas plus de détails de la part du Conseil administratif.

Je crois que j'ai bien expliqué cette position en commission.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FRAGA.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci beaucoup.

Tout d'abord, le groupe MCG est totalement opposé à un quelconque péage, qu'il soit urbain ou suburbain.

Il a été dit dans ce rapport – que j'ai eu du plaisir à lire – que le trafic augmente de 10% en dehors du secteur du péage. Vernier est déjà totalement congestionnée par le trafic. Vous qui habitez Vernier-Village, vous le voyez tous les jours quand vous partez travailler, ou lorsque vous rentrez pour voir votre adorable famille qu'il est impossible de circuler dans cette Commune, notamment dans le secteur de Vernier-Village, mais plus largement dans toute la Commune.

Nous sommes totalement saturés.

Pour moi, c'est une aberration qu'il y ait un péage dans notre Canton, tout simplement.

Je rappelle que le groupe MCG avait aussi déposé un projet au Grand Conseil pour un système de péage, mais c'était surtout pour cibler les travailleurs frontaliers et les travailleurs pendulaires qui viennent du Canton de Vaud. La ceinture de péage devait être autour du Canton, de façon à ne pas prêter nos résidents.

Je rappelle aussi que les citoyens de ce Canton sont ceux qui sont le plus taxés, qui ont le loyer le plus cher de Suisse, qui ont les montants d'assurances les plus élevés. Ils ont déjà un pouvoir d'achat qui fond chaque mois comme neige au soleil. C'est une raison supplémentaire pour ne pas ajouter de taxe.

J'entends qu'il faut diminuer le trafic en centre-ville, et nous sommes d'accord avec cela car il faut privilégier le trafic pour les entreprises, car ce sont elles qui perdent énormément de temps dans les bouchons, ce qui engendre des coûts phénoménaux pour elles et leurs clients.

Mais pour nous, il est hors de question que nous votions ou que nous adhérons à un système de péage proposé, je vous le rappelle, par LE CENTRE.

Je suis content de savoir que LE CENTRE de Vernier y est opposé, mais c'est quand même LE CENTRE, au niveau du Grand Conseil, qui propose cette aberration au sein de notre Canton.

Après, que demande cette motion ? Je ne sais même pas pourquoi nous votons une motion de ce type. On demande au Conseil administratif de prendre langue avec le Département de la mobilité – que nous avons surnommé « de l'immobilité » depuis longtemps – pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec le péage urbain. Mais c'est juste du bon sens. C'est leur boulot de le faire.

Ce n'est pas à nous de les prendre par la main et par les oreilles pour leur dire ce qu'ils doivent faire ou pas.

Pour moi, cette motion n'a pas de sens. Cette invite est juste nulle. Elle est caduque.

Nous n'entrerons clairement pas en matière sur cette motion. Nous allons nous abstenir, car nous sommes contre le péage. La motion initiale demandait d'être contre ce péage. Nous sommes contre le péage, mais de là à demander au Conseil administratif d'aller négocier avec l'État, de toute façon cela va se faire.

In fine, je vous dirai que ce sera le Parlement qui négociera. Je vous invite toutes et tous à voter pour les candidats de Vernier, quel que soit leur parti, pour que nous soyons fièrement représentés au Parlement genevois pour pouvoir défendre les intérêts de notre Commune. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Être ou ne pas être inclus dans le périmètre, ce n'est pas vraiment la question.

Je crois qu'il faut bien admettre que ce péage est une mauvaise idée, en tout cas lorsque l'on habite à Vernier, que ce projet émane du CENTRE ou pas. Je pense qu'il émane plutôt d'un magistrat du CENTRE que du CENTRE lui-même, et que l'on peut bien évidemment penser que certaines sections de ce parti ne sont pas d'accord avec la vision que le Département – parce que, là, je parle d'une vision du Département - peut avoir de la circulation dans notre Commune.

Nous n'allons pas refaire la mobilité, mais proposer un péage urbain en l'absence d'une traversée du lac est juste absurde parce que cela signifie, et Mme FRAGA l'a dit, que lorsque vous êtes commerçants, lorsque vous êtes entrepreneurs, si vous voulez aller voir vos clients, votre famille, de l'autre côté, vous êtes obligés de passer par ce fameux péage. Ceci est absurde, parce qu'en réalité vous n'avez pas du tout envie de passer par le centre-ville, mais vous y êtes obligés.

Alors, un péage qui est obligatoire, bien que vous n'en ayez pas envie, interpelle quand même.

Je partage au surplus les propos de M. CERUTTI s'agissant de ne pas tenir la main du Conseil administratif. Il est assez grand pour faire son travail. Je crois que pour ce genre de problématique, il partage, en tout cas pour partie, les idées qui ont été développées.

Nous nous abstiendrons pour les mêmes motifs qu'évoqués. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : je vous remercie Mme la Présidente.

Effectivement, le Conseil municipal, respectivement sa commission, a dû faire un travail d'équilibrisme dans ce dossier puisque, quelles que soient les positions des uns et des autres sur le péage et sur la mobilité en général – nous savons qu'il y a des divergences au sein de ce Conseil par rapport à cela –, il fallait trouver une position commune pour défendre les intérêts des habitants de la Ville de Vernier.

Les intérêts des habitants de la Ville de Vernier peuvent être vus de façon différente selon de quel parti nous sommes, mais quelques faits sont avérés et ils ont été rappelés lors du débat.

La première chose est que nous ne savons pas grand-chose sur ce péage. Effectivement, au moment où la commission s'est saisie de cet objet, nous n'en avons qu'une information assez lacunaire. Dans l'intervalle, un rapport a été déposé au Grand Conseil, que je vous invite à lire. Il donne quelques informations de plus, mais il reste relativement succinct sur les éléments qui nous préoccupent.

Un autre élément est que, quel que soit l'endroit où le péage sera posé, la façon dont il sera posé, les tarifications qui seront fixées auront une grande influence sur la circulation automobile des transports individuels motorisés des habitants de Vernier, puisqu'il y aura un effet de frontière assez fort pour la Commune. C'est peut-être là l'exercice auquel la commission s'est rompue : trouver une formulation assez vague qui permette d'appuyer le Conseil administratif dans ses démarches pour que soit prise en compte cette spécificité du péage sur les habitants.

Quoi que nous en pensions – et cela a aussi été dit –, il y a quelques faits qui sont avérés lors de la mise en place d'un péage urbain et qui sont issus des expériences faites ailleurs, c'est que la circulation à l'intérieur du périmètre a tendance à diminuer, et la circulation à l'extérieur du périmètre a tendance à augmenter dans des proportions variables.

Vu que les Verniolans subissent déjà énormément de nuisances dues au trafic automobile et au trafic pendulaire, il y a un intérêt certain à avoir un maximum d'habitants qui subissent un minimum de nuisances, et donc à être à l'intérieur du périmètre. Cela est effectivement de la musique d'avenir et fait partie des négociations qui devront être portées par le Conseil administratif auprès des autorités cantonales.

Pour cette raison – et cela a été dit –, le Conseil administratif allait de toute façon discuter avec le Conseil d'État des contraintes et des complications que le tracé actuellement retenu engendre pour les habitants de la Commune.

Si cette motion est acceptée par une large majorité, le soutien sera d'autant plus remarquable du point de vue du Conseil administratif auprès du Conseil d'État, et nous permettra d'avoir une position de force dans la discussion.

Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Conseiller administratif.

Nous passons à la lecture des invites en vue du vote final. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à intervenir auprès du Département des infrastructures (DI) pour demander qu'une égalité de traitement soit offerte aux habitants de la Ville de Vernier dans le cadre de la mise en place du projet-pilote de péage urbain à Genève.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 217 A – 23.03 sont priés de lever la main.

La motion M 217 A – 23.03, Ne scindons pas Vernier en deux !, est acceptée par 17 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 UDC) et 13 abstentions (1 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 1 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

5.A) DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES (M 185 A – 23.03) (MME SANTI, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 1^{er} février 2023

Rapporteure : Elisabeth SANTI

M 185 – 22.06 DES CAMIONS POUBELLES ÉLECTRIQUES

Un motionnaire (LES VERT.E.S) présente la motion M 185 – 22.06, qui a pour but d'accompagner les futurs prestataires (actuellement TRANSVOIRIE), et de les motiver à investir dans des camions poubelles électriques, ce qui semble un bon choix pour limiter l'augmentation du taux de CO2.

Il cite la ville de Thoun, qui est déjà équipée de tels camions et qui peut communiquer des informations.

Ces camions coûtent plus cher à l'achat, mais une économie de 70% est constatée à l'exploitation.

Sachant qu'un Genevois émet environ 13 tonnes de CO2 par an et qu'un camion poubelle en émet environ 400 tonnes sur une année, un camion poubelle électrique permettrait de faire une économie correspondant aux émissions d'un Genevois durant 30 ans.

*Du point de vue de l'efficacité énergétique, les camions électriques sont 3 à 4 fois plus efficaces que les camions actuels. Les véhicules électriques sont en outre bien moins bruyants.
Cette motion informera les futurs prestataires de la direction écologique que veut prendre la Ville de Vernier.*

M. PASQUIER, Chef du service de l'environnement urbain, apporte quelques informations au sujet des besoins de la Commune pour la levée des déchets, et sur le contrat courant avec TRANSVOIRIE qui arrivera à échéance le 30 avril 2024.

Afin d'assurer ce service, TRANSVOIRIE a besoin d'au moins trois camions grues (pour les bennes enterrées) et trois camions pour les containers sur roues (pour le porte-à-porte).

Il s'agit de deux types de camions différents et nécessaires.

La Commune va faire un appel d'offres, et s'intéresse à ce que pourront offrir les différents prestataires à la conclusion du contrat en termes de véhicules (ceux qu'ils ont déjà, et ceux qu'ils prévoient d'acheter).

Actuellement, trois entreprises pourraient répondre à cette prestation :

- *TRANSVOIRIE a prévu, d'ici fin 2023, d'avoir trois camions électriques pour les containers sur roues. Le reste des camions sont au biocarburant.*
- *SERBECO aura trois camions grues électriques d'ici fin 2023. Le reste des camions grues sont au biocarburant.*
- *RETRIPA SA a prévu d'acheter un camion électrique pour containers en mai 2023 et un camion grue électrique en 2024. Ils ont aussi 6 camions pour containers au biogaz et 3 camions grues au biogaz.*
- *LOTTNER SA possède quatre camions pour containers et grue roulant au biocarburant. Ils n'ont pas de camions électriques et n'ont pas prévu d'acheter de nouveaux véhicules.*

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, informe qu'un appel d'offres va être fait et sera soumis à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Il ne sera pas possible d'exclure les prestataires qui ne possèdent pas de véhicules électriques, car cela serait une distorsion trop importante du marché.

Les critères ne pourront pas être fixés librement, mais avec une certaine marge d'appréciation, notamment le prix, la qualité de l'offre, et l'expérience.

Il suggère de modifier la motion en indiquant que le prestataire qui arrive à garantir un certain nombre de transports décarbonés pour la levée des déchets puisse avoir un point en plus dans l'évaluation de l'appel d'offres.

La Présidente (SOC) souhaite savoir quand l'appel d'offres aura lieu. M. BUSCHBECK répond que cet appel d'offres, le plus important de la législature, est en cours de rédaction afin de pouvoir le déposer et évaluer les dossiers.

Un motionnaire (LES VERT.E.S) demande si les différents prestataires présentés ce soir auront assez de camions ?

M. PASQUIER revient sur les chiffres et indique que c'est le nombre de camions nécessaires aux prestataires pour pouvoir effectuer leur travail, même en cas de panne. Si les entreprises ne peuvent pas délivrer l'entier de la prestation, elles peuvent sous-traiter à d'autres entreprises pour couvrir les besoins.

La motion telle quelle étant difficilement réalisable, le changement suivant est proposé par le motionnaire (LES VERT.E.S) : « à l'échéance du contrat courant, de contracter une levée des déchets avec une flotte la plus électrique possible ».

M. BUSCHBECK répond que la formulation de l'amendement proposée est la plus simple.

Les appels d'offres se jouent généralement sur votation, le fait d'avoir un véhicule électrique par rapport à un concurrent qui proposerait une offre semblable en tous points serait un avantage.

Si la motion est votée, les prestataires sauront que la flotte électrique est un critère et ils chercheront dans l'intervalle à s'équiper en ce sens afin de répondre au mieux à la demande. Il est à ce stade difficile de connaître la pondération sur les marchés publics et les appels d'offres.

La Commune est soumise à la loi sur le marché intérieur, qui oblige à avoir un certain nombre de critères. Les principaux critères resteront le prix et la qualité de l'offre au niveau des prestations délivrées.

Un commissaire (UDC) donne quelques chiffres : ces camions pèsent entre 18 et 44 tonnes, coûtent à l'unité en moyenne CHF 1,2 mio et tombent facilement en panne quand les températures sont basses. Les batteries très onéreuses de ces camions doivent être changées environ tous les 100'000 km. Il aimerait d'autres chiffres et savoir comment le problème des pannes à basse température sera traité.

On lui répond que la responsabilité des pannes incombe aux fabricants et aux utilisateurs des véhicules.

Il demande encore s'il serait possible d'avoir un amendement qui obligerait à avoir un suivi sur le recyclage des batteries ?

M. BUSCHBECK indique que cela est de la compétence de la loi fédérale sur les déchets.

Le motionnaire (LES VERT.E.S) souhaiterait que la notion de parc électrique soit plus prépondérante. Il répète l'amendement à la motion proposé.

Un commissaire (PLR) propose, mais sans le déposer, le contre-amendement suivant : « d'inclure dans le futur appel d'offres AIMP un critère de pondération pour favoriser l'utilisation majoritaire de véhicules électriques pour la levée des déchets. »

Après discussion, la Présidente (SOC) passe au vote de l'amendement à la motion M 185 – 22.06, Des camions poubelles électriques : « à l'échéance du contrat courant, de contracter une levée des déchets avec une flotte la plus électrique possible », qui est approuvé par 5 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S et 1 PLR) et 5 Abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 UDC).

La Présidente (SOC) passe ensuite au vote de la motion M 185 – 22.06, Des camions poubelles électriques, amendée, qui est approuvée par 5 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S et 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 4 Abst. (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG et 1 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été amendé et accepté par 5 OUI, 1 NON et 4 abstentions en commission.

Mme SANTI, vous étiez rapporteure. Avez-vous des remarques ?

Mme SANTI : non Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie.

J'ouvre un tour de parole. S'il n'y a pas de demande de parole, nous passons à la lecture des invites.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à l'échéance du contrat courant, de contracter une levée des déchets avec une flotte la plus électrique possible.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

Nous passons donc au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 185 A – 23.03 sont priés de lever la main.

La motion M 185 A – 23.03, Des camions poubelles électriques, est acceptée par 19 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR), 4 NON (1 MCG, 3 UDC) et 7 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

5.B) CRÉDIT BRUT DE CHF 1'000'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL (DA 225 – 23.01) (M. BRON, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 1^{er} février 2023

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 225 – 23.01 CRÉDIT BRUT DE CHF 1'000'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

M. DESTANNES, Technicien en génie civil au service de l'environnement urbain (SEU), présente les aspects techniques de la DA 225 – 23.01. Il s'agit de remettre en état le réseau secondaire d'assainissement verniolan, constitué de 73,5 km de canalisations propriété de la Ville de Vernier, conformément à l'art. 58 de la LEaux-GE (L 2.05). C'est une obligation légale en vertu de l'art. 84 de ladite loi, le PGEE (Plan général de l'évacuation des eaux ; art. 56 de la LEaux) indiquant les priorités d'actions.

Les trois-quarts du réseau sont d'ores et déjà en système séparatif EP/EU. Le mandat de contrôler notre réseau secondaire a été donné en 2011 aux SIG, propriétaires du réseau primaire, les travaux restant toutefois à la charge de la Commune. Leurs coûts sont cependant compensés à 100% par les taxes perçues par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et remboursés à la Commune. Chaque année est contrôlé et nettoyé l'un des cinq secteurs verniolans, tels qu'ils figurent à la p. 2 de la DA. Un rapport détaille les principaux défauts constatés : usure, fissuration, effondrement, emboîtements défectueux des canalisations, etc.

En 2021, l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et le FIA ont mis à jour le PGEE et ses fiches d'actions. Cela a permis d'établir un plan prévisionnel d'entretien des collecteurs communaux sur plus de dix ans, en fonction des degrés d'urgence, des différents projets en cours d'étude et du plan de financement proposé au PPI 2022. Le calendrier retenu est le suivant, pour un montant de CHF 200'000.00 par année :

2023 : secteur Écu-Libellules ;

2024 : chemins de la Verseuse et des Sellières ;

2025 : chemins des Carpières et de la Muraille ;

2026 : nant des Grebattes et les chemins du Progrès et des Vidollets ;

2027 : chemins de Poussy et de l'Écu.

Pour réaliser ces travaux de réfection, la technique privilégiée est celle du « chemisage ». Il s'agit d'introduire par traction une gaine constituée de tissus de fibre de verre imprégnés de résine Polyester, polymérisable sous l'action des UV. Les gaines sont dimensionnées de façon à résister aux actions extérieures (hauteur de charge, charges roulantes, présence éventuelle de nappe phréatique). Auparavant, le tronçon concerné est nettoyé, une inspection vidéo permettant le repérage des branchements et la dérivation des effluents. Des robots sont utilisés pour raboter les raccords pénétrants. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux préparatoires que la gaine est introduite dans un regard de visite, puis tractée dans la canalisation à réhabiliter. Un sas est mis en place, isolant le tronçon à réhabiliter du reste du réseau. La gaine peut dès lors être plaquée contre la canalisation grâce à une mise sous pression progressive à l'air comprimé. Cette partie des travaux est contrôlée à distance et en temps réel par un opérateur agissant depuis un camion de pilotage équipé de matériel informatique et vidéo. On crée ainsi une nouvelle canalisation à l'intérieur de l'ancienne. Ce procédé permet de réhabiliter des collecteurs circulaires de diamètre entre 150mm à 1000mm, et des canalisations ovoïdes de dimensions 200/300mm à 1000/1200mm.

La technique du chemisage offre de nombreux avantages : un faible impact des travaux en surface (pas de tranchées ouvertes, peu de bruits) ; une rapidité de rénovation ; un matériau résistant, avec une durée de vie d'environ 50 ans et une étanchéité accrue ; un respect de l'environnement, et notamment de la nappe phréatique.

Le FIA remboursera la totalité des travaux. Toutefois, la temporalité du versement varie en fonction du montant. Sont payées dans l'année qui suit leur réalisation toutes les petites interventions dont le montant total annuel n'excède pas la somme de CHF 100'000.00 TTC, montant qui apparaît dans une rubrique des comptes de fonctionnement. Les autres prestations, dont le montant dépasse CHF 100'000.00 TTC, sont remboursées sous la forme d'un loyer d'une durée de 40 annuités, apparaissant dans les amortissements du patrimoine administratif. Si la présente DA 225-23.01 entre dans la seconde catégorie, M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, précise que l'idée est d'utiliser au maximum l'enveloppe des petits travaux pour obtenir un versement l'année suivante.

Après la présentation technique, la Présidente (SOC) passe la parole aux commissaires pour leurs questions et leurs remarques.

Un commissaire (UDC) s'inquiète de l'utilisation de polymères pour la réfection des canalisations d'eau potable. M. DESTANNES répond qu'en effet, il peut y avoir une problématique de potabilité avec les résines utilisées pour le chemisage et que c'est la raison qui fait que ce sont d'autres techniques qui sont utilisées pour le réseau d'eau potable, dont les SIG ont seuls la charge. Il est sujet dans la présente DA de l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux pluviales (EP) et eaux usées (EU).

Un commissaire (LES VERT.E.S) demande s'il est possible de modifier le calendrier, afin que les travaux se fassent sur deux ans pour obtenir un remboursement immédiat de deux fois CHF 100'000.00. Réponse négative lui est faite. Les CHF 100'000.00 figurent dans le budget de fonctionnement. Par contre, il est précisé qu'il n'y a pas de plafond pour le budget d'investissement.

Ledit commissaire souhaite savoir s'il est possible d'enlever la couche de polymères. Là encore, la réponse est négative. Il est possible de rajouter de nouvelles couches par la suite, mais cela va réduire à chaque fois le diamètre de la conduite.

Un commissaire (PLR) demande si les travaux récents aux Avanchets expliquent qu'aucuns travaux ne soient programmés dans les prochaines années dans le secteur, et profite de l'occasion pour savoir où en est le chantier de l'avenue Louis-Casaï (cf. DA 508 - 20.01). Confirmation est donnée que les travaux aux Avanchets se sont en effet achevés en 2022, dont découle l'absence de planification à 5 ans ; quant à l'avenue Louis-Casaï, les travaux sont en cours.

Ledit commissaire souhaite savoir si les SIG facturent quelque chose à la Commune pour le mandat de contrôle du réseau secondaire. Réponse lui est donnée que le FIA prend en charge ces coûts.

Une commissaire (SOC) demande pourquoi il n'est pas question du chemin de l'Étang dans la présente DA, et souhaite des précisions sur les réaménagements liés à la future Voie Verte. M. BUSCHBECK indique qu'il s'agit d'un crédit spécifique, prévu au PPI 2023, dont la DA devrait être déposée d'ici juin, si possible. M. DESTANNES précise que ces collecteurs ne sont pas dans la liste établie par l'OCEau et le FIA, et que le collecteur sur le chemin de l'Étang, partie villas, est en très bon état.

En absence d'autres questions, la Présidente (SOC) procède au vote de la DA.

VOTE

La DA 225 – 23.01, Crédit brut de CHF 1'000'000.00 TTC destiné à l'entretien constructif du réseau d'assainissement communal, est ACCEPTÉE par 5 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S, 1 PLR), 1 NON (1 UDC), 4 abstentions (2 MCG, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de DA a été accepté par 5 OUI, 1 NON et 4 abstentions en commission.

M. BRON, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre volontiers un tour de parole. S'il n'y pas de demande de parole, je vais procéder au ...

M. CERUTTI, excusez-moi. Vous avez la parole.

M. CERUTTI : nous allons quand même expliquer l'abstention et le refus, parce que cela a du sens.

Comment peut-on dépenser aujourd'hui plus de CHF 1'000'000.00 pour un camion électrique. Nous ne savons pas vraiment ce que nous allons faire des batteries...

Mme BUNTSCHU, Présidente : excusez-moi, mais vous n'êtes pas sur le bon point. Nous sommes déjà au point suivant.

M. CERUTTI : d'accord. Au temps pour moi. J'ai cru que vous nous redonniez la parole sur le point que nous venons de voter.

Mme BUNTSCHU, Présidente : du coup, y a-t-il des demandes de parole sur le point 5 b) ?

Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer à la lecture du décide.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire : merci Mme la Présidente.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 1'000'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier d'entretenir son réseau d'assainissement communal ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 1^{er} février 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'000'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires à l'entretien constructif du réseau d'assainissement communal ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense de CHF 1'000'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir cette dépense de CHF 1'000'000.00 TTC au moyen de 40 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.33 dès la fin des travaux, estimée à 2027 ;*
- 4 *de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. ANGELOZ.

S'il vous plaît, un peu de silence, surtout quand le Secrétaire se donne de la peine pour lire le texte de décision.

Celles et ceux qui acceptent la DA 225 – 23.01 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 225 – 23.01, Crédit brut de CHF 1'000'000.00 destiné à l'entretien constructif du réseau d'assainissement, est acceptée par 27 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR) et 3 NON (3 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION

6.A) UN PARTENARIAT INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION DURABLE (M 214 – 22.11) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR)

Ce point est lié au point 12 C) ci-après.

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 7 février 2023

Rapporteur : Yves MAGNIN

M 214 – 22.11 UN PARTENARIAT INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION DURABLE

À titre liminaire, les motionnaires rappellent les motifs et objectifs de leur projet.

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale (SCS), et M. GUTIERREZ, chargé des relations économiques, exposent les éléments déjà traités sur le plan communal et cantonal dans les domaines du développement durable et de la transformation écologique.

Différents plans sont en œuvre pour la mobilité (trajets), le recyclage (mutualisation des dispositifs de recyclage), l'énergie (économies) et les fournisseurs (critères de commandes et labels).

Il existe également diverses formations, Webinaire, événements et documents mis en place, tant par les associations patronales que l'État, tels « Premiers pas dans la durabilité », « Sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociale d'entreprise », « Économie d'énergie », « les Rencontres du management durable », « Building bridges » « Développement durable : bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises », « Guide des achats professionnels responsables » et « Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes ».

La Commune est également le relais des informations du Canton et a noué une collaboration avec les SIG dans le cadre d'Eco21, soit des rencontres des entreprises pour les aider à trouver des moyens de faire des économies d'énergie. Elle a mis en œuvre « Vernier rallume les étoiles », communique les actions communales par la newsletter des relations économiques et entretient des échanges réguliers avec les entreprises (rencontres individuelles, petits déjeuners, « guichet » central).

Ils estiment que les invites de la motion sont réalisables, mais l'évaluation de leur service démontre qu'elles n'amèneraient pas forcément plus de résultats au vu du coût engendré.

Ils exposent les options possibles pour donner suite à la motion. Leur service a travaillé selon deux hypothèses, soit 1) la manière pour une commune d'encourager ses entreprises, actrices de la transition à devenir encore plus responsables, encore plus durables, et 2) la manière de les mobiliser avec les outils de la participation utilisés, notamment à la cohésion sociale.

Les pistes d'actions proposées sont la mise en place de rencontres communales, moins formelles, une à deux fois par an, avec l'échange de bonnes pratiques et de réflexions. Avec la nécessité de disposer d'une ressource de coordination externe, le coût annuel est estimé à CHF 47'000.00.

Le Conseil administratif souligne que ce coût n'est pas dans les moyens actuels de la Commune, ni financiers, ni organisationnels, partant, pas dans ses priorités. Il rappelle que la Commune doit s'abstenir de soutenir directement l'économie ou des entreprises particulières. Elle ne peut pas faire de soutien individuel et n'a, ni l'envergure, ni les moyens pour réaliser des diagnostics énergétiques par des spécialistes, ce que fait le Canton.

La motionnaire (PLR) demande s'il existe une plateforme centrale regroupant toutes les informations à disposition des entreprises. Si les bonnes pratiques théoriques existent déjà et sont bien documentées, M. GUTIERREZ pense que le mérite principal de la motion est de mettre en avant la nécessité de rassembler toutes les informations en un même endroit.

Le motionnaire (SOC) pense qu'un Comité permettrait un ensemble de ressources et de solutions pour les entreprises. La difficulté de trouver des entreprises disponibles avec des compétences et du temps à donner lui est opposée. La dimension communautaire a été testée sans grand succès, car il fallait courir après les entreprises qui ne veulent pas se disperser. Un commissaire (PLR) estime que la FER ou la CCIG pourraient mettre en place un tel comité.

Deux amendements sont proposés. Le premier remplace les trois invites et porte sur la création d'une plateforme internet, facilement accessible, regroupant les informations utiles. Le second sur la réalisation, deux fois par an, d'événements thématiques à l'intention des entreprises de la Commune.

L'amendement 1 est refusé par 5 NON (1 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 5 OUI (2 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 PLR), et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

L'amendement 2 est refusé par 5 NON (1 SOC, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 4 OUI (2 SOC, 2 LES VERT.E.S), et 2 abstentions (1 ALTERNATIVE, 1 PLR).

Les amendements ayant été refusés, le Président (SOC) soumet au vote la motion M 214 – 22.11, Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable, qui est refusée par 4 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 UDC), 4 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S), et 3 abstentions (1 LES VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR).

Mme BUNTSCHU, Présidente : ce projet de motion a été refusé par 4 OUI, 4 NON et 3 abstentions en commission.

Le Bureau propose au Conseil de traiter simultanément ce point avec le point 12 C) ci-après, la résolution R 232 – 23.03 « Encourageons les bonnes pratiques en matière d'économie durable », car les deux textes traitent sensiblement du même sujet.

Nous allons quand même faire deux votes séparés. Nous commencerons donc par la motion M 214 – 22.11.

M. MAGNIN, vous étiez rapporteur. Avez-vous des remarques ?

M. MAGNIN : aucune.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté. J'ouvre volontiers un tour de parole.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

En préambule, j'ai regretté qu'un texte qui s'adresse aux PME n'émane pas de personnes qui gèrent au quotidien les PME, comme nous en avons quelques-unes au sein de notre Conseil. Je pense à Mme FRAGA, à Mme COVER ou à Mme ROCH, qui savent ce qu'implique la gestion au quotidien d'une PME.

Moi, je fais confiance à nos entrepreneurs, à nos PME qui, dans leur immense majorité, sont responsables et tout à fait sensibles aux enjeux actuels.

La question que l'on peut se poser est de savoir s'il appartient à notre Commune de dicter aux entrepreneurs comment administrer leur société.

Il faut être clair. La commission n'a pas souhaité d'une nouvelle usine à gaz. Il est bien sympathique de créer un nouveau comité, encore faut-il alimenter ce comité. Nous ne pouvons pas venir comme cela, les mains dans les poches. Il faut trouver des sujets susceptibles d'intéresser les entrepreneurs. C'est un travail d'animation, certes, mais qui est laborieux, qui représente beaucoup d'heures de travail pour notre Administration.

Je ne suis pas sûr qu'un artisan carrossier, par exemple, ait les mêmes préoccupations qu'une entreprise de négoce international.

Finalement, nous pouvons relever que les échanges d'idées, de bonnes pratiques, peuvent se faire grâce aux faïtières qui existent dans chaque corps de métier, ou aux grandes associations patronales.

Mon groupe n'accueillera pas favorablement ce texte. Je vous remercie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

En fait, j'ai oublié de le mentionner en début de point qu'un amendement avait été déposé par le groupe socialiste.

Voulez-vous que nous le lisions avant de continuer le tour de parole ? Oui.

M. GHALY, vous avez la parole.

Excusez-moi, Mme ROCH, je vous donne la parole juste après.

M. GHALY : merci Mme la Présidente.

Le groupe socialiste aimerait proposer les amendements suivants, afin d'améliorer les invites de la motion originelle, et en même temps la rendre plus conforme à nos convictions, tout en se rapprochant un petit peu des deux points de vue des amendements présentés et refusés en commission, mais sans dénaturer la motion ou la vider de son sens.

Je me permets en même temps de demander à M. BRON de retirer sa résolution.

La proposition d'amendement est la suivante :

- 1 mettre en place, à destination des entreprises verniolanes, en particulier les PME, une plateforme internet regroupant les informations et contacts pertinents dans le domaine du développement durable ;
- 2 organiser de manière régulière, en collaboration avec les acteurs professionnels et étatiques actifs dans le domaine des rencontres pour les entreprises verniolanes, en particulier les PME, permettant d'échanger sur le thème du développement durable et d'élaborer des solutions adaptées au tissu local.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GHALY.

Je donne la parole à Mme ROCH.

Mme ROCH : merci Mme la Présidente.

Je vais répéter ce que j'ai dit lors du dépôt de cette motion.

Le groupe MCG ne la votera pas, non pas parce que c'est une mauvaise idée, mais parce qu'il y a déjà un projet cantonal.

Je pense que ce n'est pas nécessaire que la Commune investisse quoi que ce soit, alors qu'il y a déjà une enveloppe au niveau cantonal. C'est porté par la Magistrate VERTE.

Je pense que ce n'est absolument pas utile, et je me rallierai aux propos de M. NOBS. Il faut faire confiance aux entreprises.

Je pense que tout le monde a conscience qu'il faut aller vers des énergies renouvelables et moins polluantes, mais chacun doit le faire à son rythme et surtout selon sa bourse.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme ROCH.

Je donne la parole à Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci Mme la Présidente.

Merci M. NOBS pour la confiance dans les représentantes des entreprises qui siègent dans ce Conseil.

Effectivement, je pense que mon groupe ne va pas soutenir cette motion ni la résolution. Cela se fait déjà au niveau cantonal. Toutes les faitières patronales du secteur du bâtiment le font déjà et investissent énormément d'argent là-dedans.

Bien sûr, chaque entrepreneur fait selon ses moyens, et nous sommes tous très au courant des enjeux climatiques du futur et du présent.

Je ne pense pas que ce soit à la Commune de pousser le bouchon encore plus loin et de dépenser des sous, qui nous manquent d'ailleurs.

Cela se fait déjà. C'est très bien fait par les faitières, par le patronat, par le Canton. Il n'y a pas lieu de voter des frais supplémentaires pour la Commune, surtout que, sauf erreur, il y a déjà eu quelque chose de semblable dans les années précédentes qui n'a pas abouti.

Si un prochain projet de motion de ce type venait à être déposé, je vous invite à vous renseigner auprès de certains membres de cet hémicycle, même si nous sommes dans des partis adverses, car nous vivons au quotidien ce genre de situation et nous pourrions vous faire découvrir les bonnes idées pratiquées.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme FRAGA.

Je donne la parole à M. GHALY.

M. GHALY : si nous parlons des PME, c'est que, démocratiquement parlant, les associations faïtières ne peuvent pas jouer un rôle principal, ni au niveau communal, ni au niveau cantonal, pour les raisons suivantes : il y aura des représentativités limitées.

Il est vrai que les membres de la CCIG [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève] et les autres associations faïtières sont élus parmi les entreprises, mais cela ne garantit pas une représentativité équitable de toutes les entreprises de différentes tailles et de statuts juridiques différents.

Les associations faïtières peuvent être influencées par les intérêts des grandes entreprises, qui pourraient peser sur les élections des membres de la Chambre de commerce.

Enfin, la proposition est de laisser une marge de manœuvre à notre Conseil administratif, sans le contraindre, pour son travail avec les associations faïtières, afin de garantir que toutes les entreprises seront prises en compte de manière équitable.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GHALY.

Je donne la parole à M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

C'est vrai que le travail en commission a montré que les entreprises communales avaient accès à de nombreuses documentations, mais qu'il s'agissait de fait de mettre en place une plateforme.

Je remercie M. GHALY de son amendement, qui va dans un meilleur sens que de créer un comité qui avait le risque de s'essouffler à moyen terme.

Mais cela a été dit en commission, l'idée est que le Canton fasse son job. Simplement, au niveau de la Commune et de la promotion économique communale, il faut faire en sorte que l'information circule mieux qu'actuellement.

Le groupe PLR soutiendra l'amendement proposé et remercie aussi M. GHALY et Mme GRABER d'avoir déposé la motion initiale.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci.

Je ne peux pas laisser dire ce qui est en train de se dire. Toutes les entreprises, qu'elles soient d'une seule personne ou de mille, sont affiliées à des associations faïtières. Toutes. C'est la première des choses.

Je ne pense donc pas que ces associations faïtières considèrent qu'il y a des petites entreprises et des grandes. Cela reste des entreprises et des entrepreneurs.

La deuxième chose, et c'est encore plus grave, c'est que vous avez l'air de dire que le Canton, avec son projet, ne vise que les grandes entreprises. Je ne crois pas. Je ne crois pas que ce soit la mission.

Le Canton vise toutes les entreprises de notre Canton. Il suffit de se connecter sur le site internet du Département de l'économie pour avoir toutes les informations concernant la mise à disposition d'un fonds, la mise à disposition d'employés qui viennent dans votre entreprise faire une analyse et étudier ce que vous pouvez mettre en place pour réduire votre consommation d'énergie fossile.

Donc, je ne crois pas que la Commune va faire mieux que le Canton. Peu importe la somme qui pourrait être dévolue à une plateforme ou à un comité, je pense qu'elle serait bien plus utile ailleurs, où il manque des fonds et des financements, pour améliorer le quotidien de chaque habitant de notre Commune.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme ROCH.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'aime les débats passionnés préélections cantonales.

Je suis très content d'entendre que la promotion économique et les questions économiques sont gérées par le Canton, parce qu'on nous rappelle à tire-larigot que les communes devraient s'en occuper.

J'ai tendance et la faiblesse de penser que les communes ont plutôt un rôle de relais, d'information et de proximité, qu'un rôle moteur, quand on sait que la promotion économique est une compétence exclusivement cantonale. C'est ce rôle-là et ce qu'il est possible de faire sans mettre à disposition un fonds supplémentaire qui a été expliqué en commission par le Conseil administratif et le délégué à la promotion économique, à savoir de pouvoir réunir les informations qui sont éparpillées entre les faïtières et le Canton.

Il a été démontré en commission qu'il y avait des informations très variées. Le travail qui peut être fait, c'est de faciliter l'accès à l'information au niveau du nouveau site internet de la Commune – que je vous invite à consulter.

Je pense que de multiplier les points d'information dans ce domaine est positif.

Je crois que ce Conseil municipal l'a déjà soutenu à d'autres occasions et pour d'autres sujets. Ici, il ne s'agit pas de faire « à la place de », mais de renouveler l'information et de faciliter davantage les contacts entre les entreprises.

Pour ce qui est de la deuxième invite, je vous rappelle que nous avons déjà des rencontres, notamment les « petits déjeuners des entreprises ». C'est dans ce cadre-là que nous pouvons mettre en avant le développement durable.

Encore une fois, le Conseil administratif a une position qu'il a tenue lors de la commission, et qu'il tient encore une fois ici. Nous avons considéré, pour les raisons données par les opposants à cette motion, que pour le Conseil administratif il ne s'agissait pas d'une priorité d'investir de l'argent pour la coordination d'un tel comité, notamment parce que nous avons des doutes, selon notre expérience, de notre capacité à mobiliser aussi souvent des entreprises.

En revanche, le but de la motion, qui est de transmettre l'information et de mieux informer, est apprécié, et nous l'avons vu au quotidien.

Encore une fois, il ne s'agit pas de faire « à la place de », mais de permettre d'avoir une caisse de résonance au niveau municipal.

Lors de ma prise de parole, j'avais commencé de manière « négative » en disant que c'était une compétence cantonale, mais que la Commune avait sa place, eh bien, je finis de manière positive, car on peut imaginer que le Conseil administratif et la Municipalité peuvent, dans ce cadre-là, faire caisse de résonance pour ces sujets. Je pense que c'est modeste, et je vous confirme que ce sera fait à franc constant et sans investissement supplémentaire.

Je crois que cela va dans le bon sens et que nous avons un sujet sur lequel nous pouvons nous mettre d'accord. Autant le Conseil administratif était opposé au fonds évoqué dans la motion, autant il partage la volonté d'informer et il estime que ces amendements vont dans le sens défendu par le Conseil administratif en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

Je vais être un peu plus cinglant que ce qui vient d'être dit jusqu'à maintenant.

Je suis toujours assez sidéré de voir que les extrêmes s'attirent, surtout en période électorale. J'ai toujours de la peine à penser que le mariage de la carpe et du lapin donne quelque chose de sympathique.

Nous voyons le parti socialiste et le PLR qui s'associent, à Vernier, pour venir faire la leçon aux entreprises. Merci M. NOBS de ne pas oublier les indépendants, dont je fais partie, et qui ont quelques employés, bien évidemment. Ils sont confrontés à cette dynamique que sont la concurrence et le développement économique.

Lorsque l'on voit ce qui nous est proposé, je tombe par terre, Mesdames, Messieurs !

Je tombe par terre, parce qu'aussi bien je peux comprendre que, dans la vision du parti socialiste – qui est la sienne –, l'intervention étatique est tout à fait bienfaitrice, et M. le Conseiller administratif vient de le répéter. Nous devons donc tenir la main aux gens et à ceux qui ne savent pas faire, pour bien les guider et leur montrer où il faut aller.

Ce n'est bien évidemment pas ma vision. En effet, chaque entreprise qui veut aujourd'hui être concurrente doit savoir se placer, se déplacer, et déplacer ses centres d'intérêts et sa manière de s'organiser pour être compétitive.

Je pense que le développement durable fait aujourd'hui partie de la réflexion de toutes les entreprises de ce Canton et de cette Commune.

Je suis alors beaucoup plus dubitatif sur le PLR, qui trahit d'une manière crasse ses valeurs libérales. Comment ose-t-on, en étant Libéral, dire qu'il faut l'intervention de l'État ? C'est absurde. Vous êtes en train de renier les fondements sur lesquels vous êtes censés être élus.

Je sais que M. STAUB veut intervenir pour sauver le PLR. Cela ne m'étonne pas. C'est une manière tout à fait claire, à Vernier, de faire de la politique. Moi, elle ne me plaît pas.

Je crois que, lorsque nous sommes élus sur des valeurs, nous devons les représenter et les défendre.

Aujourd'hui, oser dire que la FER et la CCIG ne sont pas représentatives des entreprises genevoises. Mais, M. GHALY, vous ne connaissez rien, vous ignorez tout ; ce n'est juste pas possible.

Ces entités sont représentatives des entreprises genevoises, elles sont associées à tous les débats, à toutes les grandes décisions, à toutes les interventions qui sont liées à l'économie et au développement économique.

J'aimerais vous rappeler, parce que l'histoire est aussi assez intéressante – je ne suis même pas sûr que M. BRON était déjà là –, que nous avons connu l'Observatoire verniolan du développement durable, entité mise sur pied pour vérifier que, dans chaque projet proposé par Vernier, il y ait des spécialistes ou des personnes intéressées qui nous donnent leur avis. Cet Observatoire a fonctionné quelques années puis est mort de sa belle mort, car c'était devenu une usine à gaz incontrôlable.

Ce que je trouve navrant, c'est que la motion initiale demandait exactement ce genre d'intervention. Donc, c'est absurde.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons passé de nombreuses commissions, en matière d'économie et de finances, sur le développement économique, pour essayer effectivement de voir comment faire évoluer favorablement le développement économique de Vernier.

Pourquoi une commune comme Plan-les-Ouates se retrouve avec des entreprises mirobolantes, florissantes et qui lui assurent des recettes fiscales plus que déraisonnables – pardon on ne dit pas cela comme ça -, plus que raisonnables, et que Vernier est à la traîne ?

Je vous rappelle à ce propos que nous avons été très clairement mis dans le sens de l'intervention, des contacts et peut-être, comme le disait M. le Conseiller administratif, l'entregent que nous devrions avoir avec les entreprises, et que malheureusement nous n'avons pas.

Que ce soit la motion initiale ou les amendements proposés, tout cela est une absurdité et je vous promets que LE CENTRE va s'y opposer.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'interviens uniquement pour préciser certains points.

Je l'ai dit et répété, mais c'est bien de me répéter. J'ai tendance à vieillir, même si je suis encore le benjamin de ce Conseil administratif, je vieillis et je me répète. Je vais donc encore me répéter, parce que c'est le meilleur moyen de faire passer le message. Peut-être que je n'ai pas été assez clair.

La vision du Conseil administratif n'a jamais été de dire quoi faire aux entreprises, mais d'informer, M. MAGNIN. C'est un rôle important dans une économie qui n'est pas ultra libérale, mais où l'État fournit un cadre.

Vous-même, vous dites qu'il y a des interventions. Pourquoi Plan-les-Ouates ? Il y a un cadre légal qui est posé. C'est important de pouvoir informer, et c'est le sens de l'intervention.

Vous étiez aussi en commission, vous savez que c'était le sens de mes interventions en commission, à savoir que notre rôle est de transmettre et de signaler ce qui existe.

Cela fait sourire, car dans les présentations diffusées en commission pour démontrer que des choses existaient, notamment de la CCIG, vous ne manquerez pas de voir qu'il y avait le logo de la CCIG avec celui de l'État de Genève. Donc, à Genève et en Suisse, même dans nos économies libérales, l'État et les associations faïtières, qu'elles soient patronales ou syndicales, ont un partenariat, et que pour donner des informations, notamment sur le développement durable, ils s'associent parce qu'il vaut mieux mettre les forces ensemble plutôt que de s'opposer. Dans ce cadre-là, il y a un but commun.

Cette vision pure, qui n'existe en réalité pas en Suisse et à Genève, n'est pas la vision du Conseil administratif, mais il partage la vision extrêmement majoritaire, aussi dans les associations faïtières qui, quand il y a des intérêts communs, peuvent travailler ensemble.

Encore une fois, le Conseil administratif répète la position qu'il a toujours tenue sur ce sujet, que nous avons tenue en commission. Nous estimions que la création d'un comité était trop lourde, peu pratique dans le cadre présent mais que, dans son rôle de transmission, de facilitateur – notion chère à ce Conseil administratif et partagée au niveau cantonal et fédéral –, il s'agissait de pouvoir relayer l'information et de pouvoir partager cette vision à l'occasion des rencontres organisées et qui sont largement plébiscitées par les entrepreneurs, en collaboration avec les acteurs existants. Nous ne désirons pas réinventer quoi que

ce soit, mais participer dans un partenariat, et cela existe en Suisse, à Genève et à Vernier. Nous sommes ici tout à fait dans une vision *mainstream*.

Je continuerai et terminerai sur la question du développement du Canton. Je crois que cela a été fait plusieurs fois ces derniers mois. Nous héritons de situations qui nous dépassent.

Pour Plan-les-Ouates, ce sont des choix qui ont été faits il y a un moment par le Canton. Nous essayons toujours aujourd'hui de faire évoluer cela.

Il y a encore des entreprises florissantes qui s'installent à Vernier, notamment au-dessus d'IKEA. Nous ne pouvons pas forcément dire les noms, mais vous en avez entendu parler dans la presse. Nous ne pouvons donc pas dire aujourd'hui que cela ne fonctionne pas.

Je comprends l'agacement qu'il peut y avoir, mais comme j'ai pu le dire plusieurs fois, il n'y a rien de révolutionnaire ici. Le Conseil administratif s'inscrit dans un cadre, dans une tradition très suisse de dire que, lorsqu'il y a un intérêt commun, on collabore et on informe.

Il ne s'agit pas de prendre les entreprises par la main, mais de les informer, et nous sommes certains qu'elles pourront bénéficier de ces informations. Plus d'information n'est pas mauvais, cela peut faire évoluer, car personne n'est forcément spécialiste dans tous les domaines et, comme l'a dit Mme ROCH, certaines solutions sont proposées. Nous relayons modestement ces messages. D'ailleurs, nous l'avons fait pour ces diagnostics.

Il s'agit juste de systématiser cela sur une page internet ou sur un support facile à trouver.

C'est cette ambition modeste que nous proposons de faire. Il s'agit ici de rester dans un domaine qui est celui des communes.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : très rapidement, pour rebondir.

Je partage une bonne partie de vos propos, sur la manière de pouvoir construire d'une manière concertée. Mais vous êtes en train de faire la démonstration que cette motion est absolument inutile. C'est bien exactement ce que je suis en train de dire, pour ma part.

Au fond, quoi de mieux que de dire que trop d'information va tuer l'information. Nos entreprises savent très bien où elles peuvent les trouver. Pas besoin de les multiplier.

Je comprends que vous ayez envie de sauver ce projet parce qu'il est proposé par vos groupes, mais en réalité cela ne servirait à rien.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. GHALY, vous avez la parole.

M. GHALY : j'aimerais préciser que la motion originelle et ses amendements ne donnent pas des leçons aux PME.

Par contre, elle demande d'ouvrir une porte d'opportunité aux PME dans les délibérations, à pied d'égalité avec les grandes associations faïtières, et cela garantira plus d'indépendance dans la prise de décisions finales, car toutes les entreprises auront une voix égale et un mot à dire.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GHALY.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose donc de passer au vote de l'amendement proposé par le parti socialiste.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire l'amendement. Merci.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

- 1 *mettre en place, à destination des entreprises verniolanes, en particulier les PME, une plateforme internet regroupant les informations et contacts pertinents dans le domaine du développement durable ;*
- 2 *organiser de manière régulière, en collaboration avec les acteurs professionnels et étatiques actifs dans le domaine des rencontres pour les entreprises verniolanes, en particulier les PME, permettant d'échanger sur le thème du développement durable et d'élaborer des solutions adaptées au tissu local.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main.

L'amendement de la motion M 214 – 22.11, Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable, est accepté par 21 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 MCG, 2 PLR), 5 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 UDC) et 4 abstentions (3 MCG, 1 ALTERNATIVE).

Mme BUNTSCHU, Présidente : vu que nous avons déjà eu le débat, nous allons passer au vote de la motion M 214 – 22.11, amendée.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *mettre en place à destination des entreprises verniolanes, en particulier les PME, une plateforme internet regroupant les informations et contacts pertinents dans le domaine du développement durable ;*
- 2 *organiser de manière régulière, en collaboration avec les acteurs professionnels et étatiques actifs dans le domaine, des rencontres pour les entreprises verniolanes, en particulier les PME, permettant d'échanger sur le thème du développement durable et d'élaborer des solutions adaptées au tissu*

local.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous passons au vote final de cette motion amendée. Celles et ceux qui acceptent la motion M 214 – 22.11, amendée, sont priés de lever la main.

La motion M 214 – 22.11, Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable, amendée A, est acceptée par 17 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 PLR), 12 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC) et 1 abstention (1 VERT.E.S).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 12 C), la résolution R 232 – 23.03, Encourageons les bonnes pratiques en matière d'économie durable, comme expliqué en début de ce point.

Je passe la parole à son auteur, M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Très brièvement. C'est une résolution que j'avais déposée en réaction à la motion qui n'avait pas été amendée en commission, et pour faire suite au débat de la commission.

Vu la motion amendée qui vient d'être votée, je retire purement et simplement cette résolution de l'ordre du jour.

Mme BUNTSCHU, Présidente : c'est noté. Merci.

Avant de passer au point suivant, juste un petit entracte : quelqu'un a-t-il oublié sa rallonge et un chargeur lors du dernier Conseil municipal ? Si jamais, ce matériel est disponible ici.

Nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BUNTSCHU, Présidente : il n'y en a pas.

Nous pouvons passer au point 8) de l'ordre du jour.

8. PÉTITIONS

8.A) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 179 – 22.06 « NON À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE » (PE 179 A – 23.03)

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 179 – 22.06

relative à l'objet suivant :

« NON » À LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU VILLAGE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La pétition demande l'abandon du projet de mise en sens unique d'une partie de la rue du Village, la mise en place d'une concertation avec les résidents directement impactés par la mesure envisagée, et la mise en place d'une solution résolvant la problématique du transit dans son ensemble, soit dans les deux sens. En effet, les pétitionnaires considèrent que certains usagers, commerçants et résidents de la rue du Village seraient pénalisés par la mise en place de la mesure.

Ces derniers ont été accueillis en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité en date du 18 octobre 2022. Parallèlement, le Conseil administratif de la Ville de Vernier a pris acte de la décision prise par le Tribunal administratif de première instance (TAPI), en date du 14 septembre 2022, concernant le recours contre le projet initial de la Ville de Vernier, qui consistait à mettre en sens unique l'entièreté de la rue du Village. Selon le TAPI, la procédure d'adoption de la mesure a été respectée. Par ailleurs, elle ne saurait être qualifiée d'arbitraire ou de disproportionnée, au contraire de ce qui avait été soulevé par les recourants. Considéré comme mal fondé, le recours a été rejeté par ce dernier.

Au regard de ce qui précède, une mesure consistant à supprimer le trafic en transit par le biais d'une mise en sens unique partielle de la rue du Village, soit entre le parking de la Poste et la via de Coisson, a été mise en place en date du 1^{er} décembre 2022. Une évaluation de l'efficacité de la mesure interviendra dans 12 mois. Une étude pour une requalification plus en profondeur de la rue du Village suivra ce bilan.

La pétition PE 179 - 22.06 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la pétition PE 179 – 22.06 « NON à la mise en sens unique de la rue du Village ».

Nous passons au point suivant.

8.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PÉTITION PE 209 – 22.10 « LA PAIX AU VILLAGE ! » (PE 209 A – 23.03)

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 209 - 22.10

relative à l'objet suivant :

LA PAIX AU VILLAGE !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La pétition demande la mise en place d'une solution évitant le transit de véhicules motorisés par la rue du Village, réduisant de facto le trafic et supprimant les risques importants liés aux véhicules montant sur les trottoirs lors de leur croisement, ceci afin d'apaiser le centre de Vernier-Village et de permettre aux enfants d'appréhender leur autonomie et leur mobilité sur le chemin de l'école.

Les pétitionnaires ont été accueillis en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité en date du 18 octobre 2022. Parallèlement, le Conseil administratif de la Ville de Vernier a pris acte de la décision prise par le Tribunal administratif de première instance (TAPI), en date du 14 septembre 2022, concernant le recours contre le projet initial de la Ville de Vernier, qui consistait à mettre en sens unique l'entièreté de la rue du Village. Selon le TAPI, la procédure d'adoption de la mesure a été respectée. Par ailleurs, elle ne saurait être qualifiée d'arbitraire ou de disproportionnée, au contraire de ce qui avait été soulevé par les recourants. Considéré comme mal fondé, le recours a été rejeté par ce dernier.

Au regard de ce qui précède, une mesure consistant à supprimer le trafic en transit par le biais d'une mise en sens unique partielle de la rue du Village, soit entre le parking de la Poste et la via de Coisson, a été mise en place en date du 1^{er} décembre 2022. Une évaluation de l'efficacité de la mesure interviendra dans 12 mois. Une étude pour une requalification plus en profondeur de la rue du Village suivra ce bilan.

La pétition PE 209 - 22.10 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la pétition PE 209 – 22.10 « La paix au Village ! ».

Nous passons au point 9) de l'ordre du jour.

9. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

9.A) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 729'000.00 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET POUR L'ÉQUIPEMENT DES SURFACES DESTINÉES À RECEVOIR DEUX GROUPES MULTI-ÂGES À L'AVENUE HENRI-GOLAY EN EXTENSION DE L'EVE JEAN-SIMONET (DA 230 – 23.03)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de DA en commission des bâtiments et de l'énergie.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération, ainsi que l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 230 – 23.03 et son envoi en commission sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 230 – 23.003, Crédit d'investissement de CHF 729'000.00 pour les travaux de transformation et pour l'équipement des surfaces destinées à recevoir deux groupes multi-âges à l'avenue Henri-Golay en extension de l'EVE Jean-Simonet, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

9.B) RÉVISION DU STATUT DU PERSONNEL (DA 231 – 23.03)

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose d'envoyer ce projet de DA en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Y a-t-il une remarque ? Je donne la parole en premier à M. le Maire, puis à Mme OSMAN WATA.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Excusez-moi Mme OSMAN WATA. Bien entendu, la Présidente vous donnera la parole après.

Je souhaite résumer brièvement. Il est important de rappeler quelques éléments contextuels de révision de l'actuel statut du personnel.

La dernière révision date de 2010. Nous nous sommes basés là-dessus, car c'est une bonne base réglementaire. Cependant, les changements sociétaux, mais également d'évolution sur le plan législatif, par exemple les congés pour soins, les enfants gravement malades, les congés d'adoption, etc., ont nécessité une adaptation de notre cadre réglementaire.

Par ailleurs, par souci de clarification dans l'application, certaines dispositions devaient être adaptées.

C'est donc dans cette volonté d'évolution et de simplification que le projet de révision a été mené, avec en parallèle pour objectif de conserver et de développer une certaine attractivité en tant qu'employeur, étant ici rappelé que la Ville de Vernier, comme de nombreuses autres administrations et entreprises, connaît déjà des difficultés à recruter dans certains secteurs et le phénomène va s'accroître avec les derniers départs de la génération des baby-boomers.

Ce projet a bien entendu été revu par un avocat spécialiste FSA en droit du travail, et également dans un autre domaine de compétence qui est lié à la fonction publique.

La DA présentée aujourd'hui vous donne plus de détails sur ce projet. Je vous invite donc à en prendre connaissance, si cela n'est pas déjà fait.

Le lancement du processus de révision a commencé le 30 juin 2021 avec la Commission du personnel, et il s'est terminé le 19 janvier 2023, avec l'approbation à l'unanimité des membres de ladite Commission.

C'était un travail constructif, avec des volontés communes d'amener certains projets. Vous avez donc un projet que je vous invite à envoyer en commission des finances, de l'économie et de l'administration pour discuter de l'ensemble des éléments que vous souhaiteriez, ainsi que pour poser vos questions.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Mme OSMAN WATA, vous avez la parole.

Mme OSMAN WATA : merci Mme la Présidente.

J'avais seulement une requête dans la perspective de l'envoi en commission.

Pour faciliter le travail en commission, serait-il possible d'avoir, avant la séance, le triptyque avec les modifications, au lieu d'avoir des textes séparés et, si possible, les parties de l'exposé des motifs qui concernent les articles qui sont nouveaux ou modifiés ?

Merci beaucoup.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : un tableau est tout à fait possible, mais avoir un commentaire article par article pour l'exposé des motifs est une pratique confédérale que nous apprécions beaucoup, mais qui n'est pas de pratique communale.

Quatre commissions entières sont prévues. Vous pourrez poser des questions sur tous les articles.

En revanche, nous pouvons préparer une version où vous pourrez constater les changements effectués. Mais les commentaires article par article est une pratique fédérale que la Commune ne fait pas.

Je vous assure que vous aurez toutes les réponses à vos questions et que nous prendrons le temps nécessaire pour cela. Il y aura donc un équivalent fonctionnel direct sur ces questions.

Nous comprenons tout à fait votre demande pour une meilleure comparaison. Nous ferons donc préparer une présentation avec les changements proposés. Cela vous permettra de voir quelles sont les évolutions. Une lecture plus facilitée est aussi de notre intérêt.

Je vous remercie de cette demande.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter ensemble la prise en considération de ce projet et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 232 – 23.03 et son envoi en commission sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 232 – 23.03, Révision du statut du personnel, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

10. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous ne savons toujours pas à quoi sert ce point, pour lequel rien n'est prévu.

Nous passons au point 11) de l'ordre du jour.

11. MOTIONS

11.A) RÉDUCTION DE LA BANDE PASSANTE (M. BRINER, MMES BOBILLIER ET COMPAGNON KAUFMANN) (M 233 – 23.03)

RÉDUCTION DE LA BANDE PASSANTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

*Notre vie en ligne (téléphones, ordinateurs, ...) vient à consommer de plus en plus d'énergie, pour nos divertissements, pour notre information ou pour nos besoins professionnels. Selon les SIG³, le marché numérique est aujourd'hui responsable de 3.7% des émissions de gaz à effets de serre, et ce taux devrait même **doubler d'ici à 2025** si rien n'est fait.*

³ Étude SIG: la consommation numérique a-t-elle un impact écologique ? https://ww2.sig-ge.ch/particuliers/nos-offres/conseils/question_pratique/la_consommation_numerique_a_t_elle_un_impact_e

*Il est pourtant possible de mettre facilement un frein à cette consommation, sans pour autant nuire à la qualité de notre navigation, car les éléments les plus gourmands en énergie sont l'affichage **d'images et de vidéos** à travers le web. En effet, ce n'est pas le texte de la page web qui est lourd, mais bien ce type de contenu.*

Pour diminuer le poids de tels contenus, il existe des outils permettant :

- **de fixer la taille par défaut des vidéos** visionnées des principales plateformes de vidéo (ex : youtube). Ceci permet d'économiser jusqu'à 9x la consommation de données sans entraver le visionnement.
- de purement et **simplement supprimer les images publicitaires** incrustées dans des sites. La lecture du site devient d'ailleurs plus agréable pour nos yeux et notre attention. De plus, ce type de bloqueur⁴ de publicité est encouragé par les organismes de sécurité.

L'idée de cette motion est d'offrir aux employés de la Ville de Vernier, qui disposent d'un ordinateur professionnel, l'installation et la configuration de ces outils. Il ne leur sera pas demandé de changer d'habitudes ou d'installer eux-mêmes ce genre d'outils techniques. L'idée est aussi d'informer à plus large échelle de ce type d'outils.

*Par ces motifs, le **Conseil municipal de Vernier invite le Conseil administratif** :*

- 1 à outiller les ordinateurs des collaborateurs de la Commune d'une solution visant à fixer la taille par défaut des vidéos sur le web ;
- 2 à installer une solution pour retirer les images/vidéos de publicité sur le web ;
- 3 à annoncer aux employés la mise en place de ces outils, de leurs portées et de lister les bons outils facilement installables par eux-mêmes ;
- 4 à informer les ménages de la Commune de ces possibilités et de leurs modalités.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose d'envoyer ce projet de motion en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Je donne la parole aux motionnaires. M. BRINER.

M. BRINER : pour expliquer un peu l'idée de cette motion, je vais faire un parallèle avec les téléphones portables.

Imaginons que nous avons un téléphone portable avec 4 GO de données. Nous pouvons nous rendre compte qu'une certaine consommation de nos données est peut-être liée à différents types d'applications et, tout d'un coup, qu'une grande partie de notre bande passante est consommée par la vidéo.

Dans ce sens-là, au niveau de la consommation des données que fait, j'imagine, l'Administration, l'idée est de mettre en place des outils permettant de réduire cette consommation.

Voilà, c'est tout. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER pour ces compléments d'information.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

⁴ Le FBI recommande dorénavant l'utilisation de bloqueur de publicité (angl. The FBI now recommends using an ad blocker when searching the web) <https://www.standard.co.uk/tech/fbi-recommends-ad-blocker-online-scams-b1048998.html>

Mon groupe estime qu'avec une telle motion nous sommes sous le seuil de matérialité nécessaire pour déposer une motion.

Cela relève de l'opérationnel pur. Je crois que nous pouvons accorder une certaine confiance aux collaborateurs de la Commune.

Ce qui me gêne, ce n'est pas tellement le fond, mais plutôt la forme, dans le sens où on demande à notre Commune comment est-ce que l'on doit adapter les comportements, et puis on voit que cela va très loin, que l'on sombre dans une logique assez collectiviste où on dicte les moindres comportements des individus.

Ce texte me déplaît, je n'accepterai donc pas son envoi en commission.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vais abonder dans ce sens.

Faire une société d'interdits, ce n'est pas du tout la vision que l'on peut avoir de notre société.

Je vous rappelle qu'il y a de cela quelques années, le parti des VERT.E.S nous avait proposé d'uriner sous la douche à l'unisson. Cela m'avait déjà choqué à l'époque !

La bande passante est un peu moins choquante, mais finalement cela s'inscrit dans la même veine, c'est-à-dire émettre des interdits de notre société et limiter tout ce que l'on peut. C'est ma première réflexion.

Ma deuxième réflexion est que le Conseil administratif est bien placé pour savoir comment gérer la Commune et comment gérer ses fonctionnaires, sans que nous soyons obligés de lui dire comment faire. Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : pour rappel, les idées qui sont derrière ce que l'on appelle le *Green IT* sont assez présentes dans notre société. Ceci est en train d'arriver en force et de se mettre en place au niveau du Canton.

Ce n'est pas du tout une posture extrémiste, comme je peux l'entendre. Je suis un peu étonné des propos.

L'idée n'est pas du tout de dicter, mais d'accompagner. La proposition n'est pas d'interdire aux gens d'utiliser des flux vidéo. Pas du tout. L'idée est plutôt de dire que nous accompagnons les gens en leur permettant de visionner des vidéos sans changement de confort.

L'idée est de laisser la personne qui est sur sa machine pouvoir choisir le niveau de qualité de vidéo qu'elle voudra.

Je suis un peu étonné d'entendre que nous voulons dicter les choses. On met des valeurs par défaut.

Quand vous recevez votre machine, elle a des valeurs par défaut et vous ne vous en souciez pas. Vous en profitez.

Là, de la même façon, les gens vont peut-être mettre un antivirus pour régler certaines problématiques qu'ils ont sur leur machine, ils vont faire différentes actions pour vous accompagner.

L'idée est aussi d'accompagner, d'impulser au sein de la Commune que les éléments de *Green IT* soient pris en considération.

Ce n'était pas du tout d'installer un diktat, mais plutôt de faire une petite communication lorsque les machines sont touchées, afin que les gens sachent ce qu'il se passe.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Je donne la parole à M. le Maire.

M. AGRAMUNT, Maire : merci Mme la Présidente.

Si vous décidez d'envoyer cette motion en commission, vous aurez en tout cas un aperçu exhaustif de ce qu'il est possible de faire au niveau technique, car ce sont des éléments techniques. Je pense que c'est ce qu'a voulu dire M. BRINER. Ce n'est pas d'entamer la liberté des gens, mais plutôt de connaître les éléments techniques. En tout cas, la commission vous le permettra et nous pourrons vous montrer les différents axes qui sont faisables.

Vous pourrez décider, lors du prochain Conseil municipal, de l'adapter ou pas.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Maire.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci Mme la Présidente.

J'habite dans une partie de la Commune où nous n'avons pas de fibre optique, et c'est juste si je n'ai pas quelqu'un qui pédale pour pouvoir regarder la télévision.

Je vous assure que lorsque ce n'est pas choisi, c'est très mal perçu.

À l'heure du télétravail, c'est compliqué.

Je peux entendre la démarche qui, pour moi, est totalement extrémiste. Je l'assume entièrement. Je ne suis pas contre l'envoi en commission, pour que l'on explique exactement ce qu'est le *Green IT*, chose que je découvre. Je n'ai jamais entendu ce terme de ma vie.

J'ai lu vite fait sur internet. Je suis connectée avec mon téléphone, car le wifi de la Commune ne fonctionne pas.

C'est comme un retour en arrière. Avec ce qu'on nous demande aujourd'hui avec le télétravail et autre, je n'en vois pas vraiment l'utilité, mais je peux concevoir la démarche.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme ROCH.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer à la prise en considération dans un premier temps.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 233 – 23.03 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 233 – 23.03, Réduction de la bande passante, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PLR) et 12 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons donc au vote sur l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

L'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la motion M 233 – 23.03, Réduction de la bande passante, est accepté par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PLR) et 12 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 UDC).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

11.B) APPORTONS UNE AIDE CONCRÈTE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE (M. GHALY, MMES BOBILLIER ET OSMAN WATA, MM. JOTTERAND ET MAGNIN) (M 234 – 23.03)

APPORTONS UNE AIDE CONCRETE AUX VICTIMES DU SEISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

Une série de violents séismes ont frappé la Turquie et la Syrie le lundi 6 février 2023. Les deux pays se retrouvent meurtris, le bilan humain ne cesse de s'alourdir.

Le décompte officiel des morts ne cesse d'augmenter. Le bilan cumulé dépasse un total provisoire de 44'000 à l'heure où on écrit. Près de 23 millions de personnes pourraient être touchées, il s'agit d'ores et déjà du pire bilan à la suite d'un tremblement de terre que les deux pays aient connu.

- 1. vu le nombre considérable de victimes et le degré d'urgence humanitaire ;*
- 2. compte tenu que la Suisse est consciente de sa responsabilité envers les personnes dans le besoin, en particulier en période de crise ;*
- 3. considérant que ce genre de séisme accélère les perturbations politiques et sociales - déjà très perturbées par la guerre ;*
- 4. étant donné la politique de la Ville de Vernier en matière de solidarité internationale.*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1 octroyer une aide d'urgence de CHF 5'000.00 pour chaque pays sinistré par le biais de la Croix-Rouge suisse afin de venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie ;*
- 2 sensibiliser la population à la situation des victimes pour encourager les dons à la chaîne de bonheur ;*

- 3 *dans la mesure du possible, apporter un soutien en nature aux régions sinistrées (couvertures, abris, etc.).*

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau vous propose un vote immédiat.

Je donne la parole aux motionnaires. M. GHALY.

M. GHALY : merci Mme la Présidente.

Par cette motion, le groupe socialiste voudrait souligner l'importance de la solidarité internationale envers les victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Les deux pays ont été confrontés à des crises humanitaires graves et ont besoin d'aide en faveur des populations touchées par la destruction massive et les pertes de vies humaines, soit 44'128 en Turquie et 5'914 en Syrie, laissant ainsi de nombreux habitants sans abri et sans accès aux nécessités de base.

Cela dit, j'aimerais rappeler que la fourniture de cette aide d'urgence est une question de compassion qui nous unit en tant qu'êtres humains, indépendamment de notre affiliation politique.

En outre, en tant que ville cosmopolite, nous sommes en mesure de nous unir pour fournir cette aide d'urgence, car de nombreux Verniolans, y compris notre chère collègue Eylem TAS POLAT, ont des liens personnels avec des personnes directement touchées par cette catastrophe.

Il convient de rappeler l'importance d'acheminer cette aide à travers des organisations caritatives et des ONG locales expérimentées dans la fourniture d'aide humanitaire sur place, pour garantir que notre aide soit efficace et qu'elle parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, vu l'urgence de la situation, le groupe socialiste soutient le vote immédiat de cette motion, afin de la mettre en œuvre rapidement, car nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les souffrances de nos semblables, surtout lorsqu'il s'agit d'une crise humanitaire d'une telle ampleur.

J'en ai fini, Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. GHALY.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vous remercie Mme la Présidente.

Vous savez les réticences que notre groupe a sur les prières universelles, qui consistent à aider dans tous les malheurs du monde.

Il y a pourtant des exceptions, et ce cas-là en fait partie, tant l'ampleur de cette catastrophe est immense et nécessite une réaction rapide.

Je pense que nous pouvons consentir ces quelque CHF 10'000.00 à l'aide que l'on peut apporter face à tant de malheur.

Pour une fois, nous avons été signataires de ce projet, compte tenu de son importance.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci. J'aimerais juste vous informer qu'un accord tacite existe entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Nous avons une ligne qui est actuellement à zéro pour laisser l'initiative au Conseil municipal lors de telles situations car, par définition, il est difficile de prévoir des catastrophes.

Je vous rassure, cela fonctionne du point de vue comptable.

Mais si on demande votre aval, c'est pour nous donner la possibilité, même si nous aurions le droit de le faire sans, d'aller en dépassement, car, je le rappelle, cette ligne est à zéro.

Quand on lit la motion, on comprend que c'est CHF 5'000.00 pour chaque pays.

Le Conseil administratif va suivre ce que veut faire le Conseil municipal. Donc, nous prendrions en compte, si la motion est acceptée, CHF 5'000.00 pour chaque pays – Turquie et Syrie -, à verser à la Croix-Rouge.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : pour rassurer le Conseil administratif, c'est bien pour chaque pays.

Nous nous rendons bien compte que CHF 5'000.00 pour chaque pays, face à une telle ampleur, où on voit disparaître plus d'habitants que la Commune de Vernier n'en a, c'est dérisoire, mais le geste est symbolique et important.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous propose de voter la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 234 – 23.03 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 234 – 23.03, Apportons une aide concrète aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie, est acceptée par 29 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons à la lecture des invites.

M. le Secrétaire, je vous laisse la parole.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

Le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *octroyer une aide d'urgence de CHF 5'000.00 pour chaque pays sinistré par le biais de la Croix-Rouge suisse afin de venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie ;*
- 2 *sensibiliser la population à la situation des victimes pour encourager les dons à la chaîne de bonheur ;*
- 3 *dans la mesure du possible, apporter un soutien en nature aux régions sinistrées (couvertures, abris, etc.).*

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. le Secrétaire.

Nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion M 234 – 23.03 sont priés de lever la main.

La motion M 234 – 23.03, Apportons une aide concrète aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie, est acceptée par 29 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC) et 1 abstention (1 MCG).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

11.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 082 – 21.03 « COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS » (M 082 A – 23.03)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 082 – 21.03

déposée par Messieurs Pablo MARIN et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 9 mars 2021, votre Conseil a décidé d'adresser la motion susmentionnée au Conseil administratif, en l'invitant :

- 1 *à identifier les lieux de conflit entre piétons et cyclistes, et étudier la mise en place de signalisations supplémentaires aux endroits problématiques ;*
- 2 *à revenir vers le Conseil municipal avec les résultats de cette étude et des propositions raisonnables de marquages supplémentaires.*

Les lieux de conflit entre piétons et cyclistes ont été identifiés, répertoriés et classés en fonction de leur dangerosité. Il s'avère que certains de ces emplacements se trouvent sur le domaine public communal, mais que d'autres sont situés sur le domaine public ou privé cantonal. Des propositions d'amélioration ont été formulées pour l'ensemble des points noirs, quelle que soit leur domanialité.

Lorsque cela a été possible, la résolution des lieux de conflit a été intégrée aux projets d'aménagements en cours, comme la Voie verte d'agglomération rive droite (VVA-RD) ou encore le bus à haut niveau de service (BHNS).

L'ensemble des points noirs, ainsi que les propositions d'aménagement situés sur domaine public cantonal, ont été transmis à l'autorité compétente, soit l'Office cantonal des transports.

Concernant les points noirs situés sur le domaine privé cantonal, une liste détaillée a été envoyée à l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), compétent en la matière.

Concernant les points noirs situés sur domanialité communale et se trouvant hors des périmètres d'intervention des projets d'aménagements futurs, une planification pluriannuelle des investissements à consentir a été élaborée. La mise en œuvre s'échelonne sur la période 2023-2025.

La motion M 082 – 21.03 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 082 – 21.03 « Cohabitation des mobilités douces sur les trottoirs ».

Nous passons au point 12) de l'ordre du jour.

12. RÉSOLUTIONS

12.A) POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE (M. BRON, MME GRABER ET M. METUSHI) (R 228 – 23.03)

POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Une fois n'est pas coutume et en concertation avec les autres associations membres du PLR-Rive droite, le groupe PLR-Vernier vous propose de dépasser les strictes frontières communales pour faire corps avec l'ensemble des communes de la Rive droite, afin de réagir à la volonté des autorités cantonales d'implanter ou de développer de ce côté du lac et du Rhône plusieurs projets urbanistiques et industriels, générateurs de nouvelles nuisances.

Si la proximité de l'aéroport et de l'autoroute est assurément pratique pour partir rapidement en vacances, si une gare du LémanExpress est un atout pour se déplacer facilement à travers le Canton, cela ne

compense de loin pas les diverses nuisances qui en résultent, qu'elles soient sonores, visuelles ou limitant les relations inter-quartiers. Vernier ne le sait que trop bien, à l'image des nombreux camions se rendant dans les diverses zones industrielles ou des citernes des pétroliers, implantées pour des raisons historiques vers l'aéroport.

Ainsi, sans être exhaustifs, on peut citer les infrastructures suivantes, réalisées ou à venir :

- *l'autoroute de contournement, et les nouvelles bretelles d'accès (dont celle pour la Zimeysaver) ;*
- *la voie ferrée et le projet de boucle entre Cornavin et l'aéroport via les Nations (projet qui, de plus, n'améliore en rien les relations ferroviaires de notre ville de 37 000 habitants avec le reste de la Suisse) ;*
- *l'Aéroport international de Genève et le nouveau plan PSIA ;*
- *les réservoirs d'hydrocarbures de Vernier ;*
- *l'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) et le projet de décharge de type A, à Bellevue ;*
- *la nouvelle décharge de mâchefers (dont les trois sites à l'étude se situent tous sur la Rive droite) ;*
- *la relocalisation du recyclage des déchets inertes issus de démolitions et de chantiers de voirie (que la FTI souhaite implanter à Vernier, selon les communications données par notre Conseil administratif) ;*
- *le projet de déplacer les barges industrielles dans un nouveau port situé au Vengeron ;*

De façon quasi unanime à chaque fois, et cela depuis longtemps, les élus de Vernier ont pris l'habitude de manifester leur ras-le-bol que notre commune soit le lieu privilégié par l'État pour y placer dépôts divers, industrie polluante et autres infrastructures que les autres communes ne sauraient accueillir sur leur sol. À la longue, le Canton en tient enfin compte... dans le sens qu'il regarde ailleurs. Mais, sauf rares exceptions, toujours du même côté du Canton. Certes, Vernier n'est plus directement concernée la plupart du temps, mais elle en subira les impacts de façon indirecte à coup sûr.

Ainsi, partant du constat que la Rive droite a déjà été suffisamment sacrifiée en accueillant une forte majorité des infrastructures cantonales, sources de nuisances, et qu'une réflexion générale doit être initiée pour tout nouveau projet industriel ou générateur de nuisances pour la population vivant à proximité, pour développer des options alternatives crédibles pour réaliser ces infrastructures sur d'autres lieux,

le Conseil municipal de Vernier déclare :

- 1 *être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Vernier - Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;*
- 2 *inciter le Conseil administratif de Vernier à se mettre en relation avec ses homologues des communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel et autre infrastructure génératrice de nuisances supplémentaires qui seraient implantés dans l'une ou l'autre desdites communes ;*
- 3 *souhaiter que l'ensemble du territoire cantonal soit analysé lors des études d'implémentation de telles infrastructures et pas seulement les communes de la Rive droite ;*
- 4 *prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil, et d'en donner connaissance pour information à l'ACG.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose un vote immédiat.

J'ouvre un tour de parole. M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Je vous avais annoncé, lors du dernier Conseil municipal, le dépôt de cette résolution, qui a été déposée dans l'ensemble des communes de la rive droite par le PLR. C'est pour cela que, comme je l'avais dit, j'ai été un peu contraint avec les autres groupes pour le fond.

Je ne pense pas que le traitement de la résolution sera autre que ce qui a toujours été en matière d'aménagement du territoire. Normalement, nous arrivons à dépasser les clivages partisans et à voter ensemble pour le bien de nos communiens.

Je ne peux donc que vous inciter à prendre en compte cette résolution et à la voter pour qu'elle soit envoyée aux autorités cantonales et aux autres communes.

L'idée – et c'est là que j'ai apprécié la démarche de mes collègues des autres communes – est que, pour une fois, ils ont pris conscience que Vernier a subi beaucoup de nuisances, qu'elle continue d'en subir et qu'il était temps que la rive droite soit solidaire, que nous disions à nos autorités cantonales que le développement du Canton ne doit pas être toujours basé sur la même rive, et notamment sur le petit triangle de la ZIMEYSA, Vernier et Grand-Saconnex. Ils pensent aussi qu'il est temps, en effet, que l'ensemble du Canton fasse sa part dans l'aménagement industriel du Canton.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Évidemment, nous soutiendrons cette résolution, mais non sans une certaine perplexité puisque le parti des auteurs de ce texte, au niveau cantonal, n'est pas le dernier pour envoyer et faire passer beaucoup de nuisances sur la rive droite.

Pour faire un petit clin d'œil à une motion socialiste, déposée au Grand Conseil en 2015, qui visait le golf de Cologny, je pourrais peut-être suggérer au PLR de penser à ces quarante-quatre hectares du golf de Cologny pour la prochaine sablière ou déchetterie ou gravière ou décharge, ou que sais-je.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. JOTTERAND.

Je donne la parole à Mme OSMAN WATA.

Mme OSMAN WATA : merci Mme la Présidente.

Je trouve l'idée intéressante. Je suis juste un peu interrogative face à cette liste de communes. Pourquoi cette liste de communes et en quoi est-ce que Vernier a plus d'affinités ou de volonté de vouloir limiter le développement d'infrastructures, avec par exemple Russin ou Céligny plutôt qu'avec Lancy ou Onex ?

Je crois qu'à ma connaissance Onex est aussi sur la rive droite d'ailleurs, Lancy pas.

C'est juste la limitation des communes qui m'interpelle. Pourquoi ne pas aller plus loin et inclure les communes qui, elles aussi, font face au développement d'infrastructures qui impactent l'harmonie de leur territoire et le respect de leur qualité de vie.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme OSMAN WATA.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : pour répondre à M. JOTTERAND. Il y a bientôt des élections cantonales et le PLR a deux candidates de valeur. Nous ne pouvons en effet qu'inciter l'ensemble des élus de la Commune à voter pour l'ensemble des candidats de Vernier, pour avoir une forte représentation de Vernier au Grand Conseil.

M. CERUTTI l'a dit tout à l'heure, mais je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'il faut plus que quatre ou cinq Députés de Vernier pour vraiment avoir une sensibilité dans tous les groupes, pour mieux défendre Vernier et la rive droite.

Et pour répondre à Mme OSMAN WATA. C'est exactement toutes les communes de la rive droite, parce que certains ont tendance à limiter la rive droite au Grand-Saconnex et aux communes plus au nord. Et pour eux, Vernier et Meyrin ne font pas partie de la rive droite, parce que ce n'est pas sur la rive droite du lac.

Donc, j'ai fait l'effort de citer l'ensemble des communes de la rive droite du Canton. Jusqu'à preuve du contraire, Onex et Lancy sont sur la rive gauche du Rhône. Donc, c'est la rive gauche.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Mme OSMAN WATA, vous avez la parole.

Mme OSMAN WATA : cela ne répond pas à ma question qui est : pourquoi limiter à la rive droite et pas à l'ensemble des communes qui font face aux mêmes types d'enjeux ?

En fait, c'était cela le but de ma question, indépendamment de mes erreurs géographiques.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : comme je l'ai dit, c'est un dépôt de l'ensemble des PLR rive droite qui sommes en effet en train de nous fédérer pour dire qu'il faut aussi du développement sur la rive gauche du Rhône et du lac.

C'était un parti pris que nous avons eu à la base, à savoir d'être solidaires sur l'ensemble de la rive droite. Après, en effet, on peut aussi inclure, mais peut-être plus comme commune que comme secteur géographique, les communes suburbaines de Lancy et d'Onex, et pourquoi pas aller finir la ceinture avec Carouge et Thônex, qui sont aussi bien impactées ces temps, si on pense à Chêne-Bourg.

C'est vrai qu'il y a toute une région du Canton qui n'est pas ou peu impactée, ce sont toutes les communes que l'on appelle Arve-Lac, soit la partie gauche du lac, mais la rive droite de l'Arve.

J'entends et c'est peut-être une problématique que nous devons relayer au niveau cantonal dans nos groupes de députés respectifs.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. MAGNIN.

M. MAGNIN : nous ne savons plus de quoi on parle. On parle de la rive droite de l'Arve, de la rive gauche du Rhône, la rive droite du lac, la rive gauche du lac.

M. BRON, vos explications sont quelque peu embrumées !

Bien évidemment, nous parlons plutôt des rives du lac que des rives du Rhône, parce que certaines communes de la rive droite et gauche du Rhône connaissent les mêmes problèmes que nous.

Cela étant, ce que je trouve intéressant, c'est d'avoir une sorte de péréquation environnementale, plutôt que d'avoir tous les projets qui sont envoyés de ce côté de la rive.

Nous allons voter ce texte, même si nous sommes peu convaincus par la formulation, parce qu'être solidaire - pourquoi pas -, inciter le Conseil administratif de se mettre en relation avec ses homologues - j'imagine qu'il le fait déjà largement et nous n'avons pas besoin de le lui rappeler.

C'est un texte qui est manifestement électoral. Le PLR, qui n'a pas fait grand-chose en la matière, – c'est le moins que l'on puisse dire – essaie de sauver la face. C'est bien joué. Il faut lui laisser cela.

Nous voterons ce texte, mais avec une réserve, pour notre parti, c'est que bien évidemment cela ne remette pas en cause toutes les déterminations et positions que nous avons eues sur les infrastructures qui existent déjà. Ces positions-là restent totalement d'actualité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Premièrement, j'aimerais remercier les auteurs de cette résolution qui nous rappellent, car apparemment nous l'ignorions tous, qu'il y avait des nuisances à Vernier.

Je remercie du fond du cœur le PLR en cette année des hannetons de se préoccuper quelque peu de la rive droite.

Comme je le disais lorsque nous avons effleuré le sujet lors de notre dernière plénière, je pense que la portée d'un tel texte serait supérieure s'il était discuté au sein de leur parti, par exemple à l'occasion d'un cocktail dans un salon feutré où les représentants verniolans du PLR feraient usage de toutes leurs forces de persuasion pour convaincre les magistrats de la rive gauche de leur parti d'héberger toutes les nuisances dont est dotée Vernier. Par exemple, cela a été dit par M. JOTTERAND, mettre les citernes sur le golf de Cognoy qui se trouve, entre parenthèses, à Vandoeuvre, ou les requérants d'asile à Anières.

Ce ne sont que des suggestions, mais je crois qu'avant de vouloir demander à d'autres communes d'agir, avant de leur demander de partager les nuisances, encore faudrait-il que Vernier ne se précipite pas pour accueillir toutes les nuisances que personne ne veut, comme par exemple le centre pour requérants d'asile d'Aire qui sera, je vous le rappelle, à côté d'une école primaire et infantile, et mis sur les rails par un ami du PLR, le Socialiste APOTHELOZ - pour ne pas le nommer - qui, lorsqu'il cumulait les casquettes de Conseiller administratif et de Vice-Président de l'Hospice général, a fait tout le nécessaire pour que nous ayons ce centre de requérants d'asile.

Sur le fond, tel que formulé, nous ne pouvons que réserver un accueil favorable à la résolution, parce que c'est comme si on vous posait la question « êtes-vous pour la paix dans le monde ou en faveur de l'amour du prochain », vous ne pouvez pas dire non. Vous voyez, on est piégé.

Nous soutiendrons donc ce texte, sans grand enthousiasme.

Merci Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote de la prise en considération de la résolution R 228 – 23.03. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 228 – 23.03, Pour un développement raisonné et raisonnable de la rive droite, est acceptée par 29 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. le Secrétaire, vous pouvez lire le décide.

M. ANGELOZ, Secrétaire :

Le Conseil municipal

déclare :

- 1 *être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Vernier - Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;*
- 2 *inciter le Conseil administratif de Vernier à se mettre en relation avec ses homologues des communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel et autre infrastructure génératrice de nuisances supplémentaires qui seraient implantés dans l'une ou l'autre desdites communes ;*
- 3 *souhaiter que l'ensemble du territoire cantonal soit analysé lors des études d'implémentation de telles infrastructures et pas seulement les communes de la Rive droite ;*
- 4 *prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil, et d'en donner connaissance pour information à l'ACG.*

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je vous remercie.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 228 – 23.03 sont priés de lever la main.

La résolution R 228 – 23.03, Pour un développement raisonné et raisonnable de la rive droite, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

12.B) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 229 – 23.03)

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 8, du règlement des contrats de quartier du 26 novembre 2013 ;

vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;

vu la démission de Mme Karima Sandia BOINA du Comité de pilotage du Contrat de quartier de Châtelaine - Balexert / Libellules - Gordon-Bennett ;

sur proposition des partis politiques représentés au Conseil municipal pour la législature 2020 – 2025 ;

le Conseil municipal

déclare :

désigner M. Christophe RUSSI, comme représentant du groupe MCG au sein du Comité de pilotage du Contrat de quartier de Châtelaine - Balexert / Libellules - Gordon-Bennett, pour le restant de la législature 2020 – 2025.

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose un vote immédiat.

Y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote de la prise en considération de la résolution R 229 – 23.03. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 229 – 23.03, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020-2025, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. le Secrétaire, pouvez-vous nous lire le déclare ?

M. ANGELOZ, Secrétaire :

Le Conseil municipal

déclare :

désigner M. Christophe RUSSI, comme représentant du groupe MCG au sein du Comité de pilotage du Contrat de quartier de Châtelaine - Balexert / Libellules - Gordon-Bennett, pour le restant de la législature 2020 – 2025.

M. ANGELOZ, Secrétaire : j'en ai terminé.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Nous passons au vote final. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 229 – 23.03 sont priés de lever la main.

La résolution R 229 – 23.03, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020-2025, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous pouvons passer au point suivant.

12.C) ENCOURAGEONS LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE (M. BRON) (R 232 – 23.03)

Voir point 6 A) de l'ordre du jour ci-avant.

ENCOURAGEONS LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En novembre dernier, le Conseil municipal prenait en compte la M 214 - 22.11 « Un partenariat innovant pour accompagner les entreprises dans leur transformation durable » et la renvoyait pour étude en commission des finances, de l'économie et de l'administration. L'idée des deux signataires de la motion était de créer un comité regroupant des employés de l'administration communale et des entrepreneurs locaux pour partager sur les idées et mesures à développer pour une « transformation du tissu économique vers une économie plus durable ». Dit autrement, il s'agissait de favoriser un échange de bonnes pratiques entre acteurs locaux de l'économie.

Lors de sa présentation en commission, le chargé de la promotion économique à la Ville de Vernier a indiqué ce qui se faisait déjà au niveau cantonal, et a mentionné l'existence du document « Développement durable : bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises » produit en commun entre l'État, la BCGE et la CCIG. Pour aller plus loin au niveau communal, l'idée étudiée a été de créer une à deux rencontres sur ce thème, mais qui nécessiterait un budget supplémentaire de près de CHF 50'000.00, avec la nécessité de disposer d'une coordination externe.

Dans sa séance du 7 février 2023, la commission a renoncé à l'idée de mettre sur pied un tel comité, les débats montrant qu'il y a cependant un intérêt à ce que l'information sur les bonnes pratiques soient bien relayée auprès des entreprises verniolanes, mais sans que cela n'impacte trop le budget communal. Deux amendements ont été déposés dans ce sens, mais sans recueillir de majorité. Dès lors, la commission a conclu au rejet de la motion.

Le soussigné estime cependant que les échanges de bonnes pratiques sont essentiels, que les entreprises doivent en être les actrices principales et que la Commune de Vernier peut avoir un rôle incitateur dans ce domaine. Ce qui explique le dépôt de la présente résolution, qui se veut un contre-projet à la motion M 214 - 22.11.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1 *encourager les services cantonaux, en particulier la délégation à la promotion économique, et les associations professionnelles (CCIG, FCG, FER, etc.) à mettre sur pied des lieux et temps*

d'échanges où les entreprises pourront partager leurs expériences et échanger sur leurs bonnes pratiques en matière de développement durable ;

- 2 *inciter les services municipaux à relayer auprès des entreprises de la Commune les informations sur de telles structures et les documents produits par les partenaires cantonaux et fédéraux.*

12.D) LA SÉCURITÉ DE NOS CYCLISTES NOUS IMPORTE (MMES BOBILLIER, COMPAGNON KAUFMANN, DI ROSA, LANZILAO ET OSMA WATA, M. BRINER) (R 235 – 23.03)

LA SÉCURITÉ DE NOS CYCLISTES NOUS IMPORTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 22 février, le groupe Extinction Rebellion a prolongé, à la peinture, une bande cyclable à l'avenue de Pailly, à Vernier, constatant l'inaction des promesses étatiques et mettant en exergue des lacunes relatives aux voies cyclables.

Cet axe routier, à l'instar d'autres tronçons sur notre Commune, est particulièrement dangereux. Il est rappelé que, pour les pistes cyclables avec des itinéraires à très fort trafic automobile ou à fort potentiel de cyclistes, la continuité de l'aménagement dans les carrefours est cruciale pour l'attractivité et la sécurité de l'itinéraire⁵.

Il est de notre devoir d'écouter les défauts mis en exergue par la société civile et de protéger les usagers et usagères de l'espace public.

Il sied de rappeler que la Constitution fédérale (art. 88) garantit les réseaux de voies cyclables, et la loi fédérale sur les voies cyclables, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, prévoit à son art. 6 (lettres c, d et e) qu'il appartient au Canton de veiller à ce que :

- les réseaux disposent de voies cyclables sûres et séparent le trafic cycliste du trafic motorisé et de la mobilité piétonne lorsqu'une telle séparation est réalisable et opportune ;*
- les réseaux soient dotés de voies cyclables de qualité homogène ;*
- les réseaux soient attrayants.*

L'argument du Département des infrastructures⁶ contre la modification de cet axe, selon lequel cet axe ne pouvait être modifié « pour des raisons de sécurité », prête le flanc à la critique, faisant lourdement fi de la sécurité des cyclistes.

Le second argument du Département, selon lequel le schéma de circulation du secteur sera en tout état revu dans environ trois ans, avec l'arrivée du bus à haut niveau de service, est insatisfaisant au regard de nos devoirs de protection de notre population. L'attente de trois ans pour la mise en conformité d'un tronçon routier est inacceptable, dans la mesure où - preuve en est par l'action d'Extinction Rebellion du 22 février 2022 - il peut être résolu moyennant la force humaine de quatre personnes en moins d'une heure trente, soit la durée nécessaire à apposer la peinture signalétique nécessaire, et ce pour un coût dérisoire en comparaison avec les coûts engendrés par les dérèglements climatiques à venir. En effet, selon une

⁵ https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/routes/Documents/PDCMC_Annexe3_Principes_conception_am%C3%A9nagement.pdf , page 18

⁶ Le Temps, *Le canton de Genève dépose plainte contre la section locale d'Extinction Rebellion*, le 22 février 2023 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/canton-geneve-depose-plainte-contre-section-locale-dextinction-rebellion>

discussion avec une entreprise active dans le domaine de la signalisation et du marquage routier en Suisse, avec une succursale présente à Genève, le coût de ce travail est estimé à moins de CHF 3'000.00 HT.

Ce délai publiquement annoncé est d'autant plus choquant, et au demeurant incompatible avec l'urgence climatique déclarée par le Conseil d'État⁷, ainsi qu'en égard aux objectifs climatiques ambitieux du Canton, à savoir :

- *la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal de 60 % d'ici à 2030⁸, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050⁹, et*
- *la réduction de 40 % du trafic individuel motorisé à l'horizon 2030¹⁰.*

Il importe, en conformité avec la politique de promotion de la mobilité douce de Vernier, d'offrir des conditions favorables à la circulation des vélos, telles que par la mise en œuvre de voies expresses cyclables¹¹, afin d'exploiter le potentiel considérable de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1 *rappeler au Conseil d'État que la sécurité des cyclistes est primordiale et s'inscrit dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, dont le développement est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques imminents ;*
- 2 *inviter le Conseil d'État à prendre connaissance des axes dangereux, difficilement praticables ou désécurisant pour les cyclistes, identifiés par la société civile, en dialoguant avec les associations de promotion de mobilité douce et cyclable, telles que PROVÉLO et ACTIF-TRAFIC (liste non exhaustive) ;*
- 3 *inviter le Conseil d'État à entreprendre immédiatement toutes les mesures pour sécuriser les tronçons problématiques et de garantir une meilleure praticabilité des espaces cyclables, tout en veillant à la sécurisation des autres espaces utilisés par des modes décarbonés, tels que les espaces piétons ;*
- 4 *inviter le Conseil d'État à privilégier la mise en œuvre de voies expresses cyclables afin de permettre aux cyclistes de se déplacer rapidement et de manière sûre, sans préjudice à l'accessibilité aux autres formes de mobilité douce.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : le Bureau propose un vote immédiat.

Je donne la parole à Mme BOBILLIER.

Mme BOBILLIER : merci Mme la Présidente.

Vous ne l'aurez peut-être pas remarqué lors de notre dernière séance, car dissimulé par quelques couches de fond de teint, mais ce qui m'a valu un beau cocard, une nouvelle paire de lunettes, un casque à remplacer, une belle cicatrice à l'arcade sourcilière et quelques centaines de francs de soins hospitaliers pour mon assurance accidents, et j'en passe ; c'est bien une chute à vélo.

⁷ Décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2019 : <https://www.ge.ch/dossier/transition-energetique-geneve/defis-objets-energetiques-cantonaux/urgence-climatique-objets-cantonaux>

⁸ <https://www.ge.ch/dossier/developpement-durable-actions/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/changement-climatique>

⁹ <https://www.ge.ch/document/communiqu%C3%A9-presse-du-conseil-etat-du-4-decembre-2019#extrait-18390>

¹⁰ <https://www.ge.ch/document/objectif-neutralite-carbone-presentation-du-plan-climat-cantonal-renforce>

¹¹ Office fédéral des routes, OFROU, 2015 :

https://www.velokonferenz.ch/download/pictures/ed/t5wkylpa9ai7j97tofa91wufswklvh/voies_express_velo_2015.pdf

Pourquoi ? Parce que les itinéraires cyclables que j'emprunte quotidiennement ne sont pas sûres, ils ne sont pas adaptés à la réalité des cyclistes.

Je suis pourtant une cycliste qui, depuis maintenant dix ans, privilégie ce mode de transport tous les matins. À chaque fois que je monte sur mon vélo, je tente d'être prudente, mais je sais qu'un accident est un risque concret. J'en passe. Les slaloms nécessaires entre les rails de tram en ville, les tronçons à partager avec les piétons, les départs au feu entre les voitures, aussi nerveuses que moi, de chacun de mes côtés, les axes glissants au gré de la météo.

Mais tout comme les nombreux citoyens de notre Commune faisant des efforts considérables pour limiter leur impact sur le climat, je choisis un mode de transport décarboné par quasiment tous les temps : qu'il neige, qu'il pleuve ou que le soleil soit au rendez-vous.

Je sais qu'une transition sociétale comme celle de la transition climatique prend du temps et nécessite une réflexion avant de pouvoir passer à l'action. C'est à ce titre que le Conseil d'État a déclaré il y a plus de trois ans l'urgence climatique, et a fixé les objectifs ambitieux mais clairs : la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal, pour atteindre une neutralité carbone en 2050, et la réduction de 40% du trafic individuel motorisé à 2030.

Cela fait trois ans ; il nous reste six ans et des poussières.

Je conçois que le parc routier dessiné et construire des voies vertes puisse prendre un certain temps, mais je ne comprends pas les arguments contre le fait d'apposer rapidement des bandes cyclables, pour être précis d'apposer des traits de peinture jaune sur du bitume qui permet une séparation visuelle, et donc qui amène des aménagements sécurisants.

Je ne comprends pas que cela puisse prendre autant de temps.

Oui, le groupe Extinction Rebellion a tiré une fois de plus la sonnette d'alarme pour des actes répréhensibles et ils subiront les conséquences civiles et pénales de leurs actes...

Mme BUNTSCHU, Présidente : excusez-moi, Mme BOBILLIER, je veux juste vous interrompre.

S'il vous plaît, on fait silence dans la salle. C'est juste un manque de respect de parler aussi fort que la personne qui a la parole. Merci.

Mme BOBILLIER, excusez-moi.

Mme BOBILLIER : merci beaucoup.

Les actes d'Extinction Rebellion auront des conséquences et on ne saurait cautionner leurs actes, mais le problème dénoncé était bel et bien présent, bien avant le 22 février.

Il appartient donc au Canton de veiller à ce que les réseaux disposent de voies cyclables sûres, en séparant le trafic motorisé de la mobilité piétonne lorsqu'une telle séparation est réalisable et opportune. C'est la loi qui le prévoit.

Pourquoi privilégier ce mode de mobilité et de mettre à disposition de la population des voies cyclables appropriées ? Ce n'est pas seulement pour des raisons de sécurité ou de santé publique, c'est surtout pour exploiter le potentiel incommensurable d'économies de gaz à effet de serre que représente la mobilité douce, dont la mise en place coûte, soit dit en passant, des brouilles.

Chaque voiture que l'on remplace par un vélo, c'est tout le trafic automobile que l'on désengorge, c'est de la place pour les véhicules que l'on peut difficilement remplacer, c'est de la pollution en moins, c'est se rapprocher de nos objectifs.

Offrir aux habitants et aux entreprises de la Commune des aménagements adéquats, c'est être cohérent avec les efforts que la Ville de Vernier fait.

À quoi servent – je vous pose la question – les beaux vélos subventionnés par la Commune si on ne met pas des infrastructures pour favoriser leur utilisation.

Il importe que le traçage routier sur notre Commune soit cohérent avec la politique de promotion de mobilité douce de la Commune.

Il importe donc de dire au Conseiller d'État, en charge du réseau routier, que notre Commune veut s'assurer que les usagers de la mobilité douce puissent se déplacer de manière adéquate et sécurisée.

Il importe de rappeler au Conseil d'État, peut-être ne s'en était-il pas rendu compte jusqu'à présent, que dans notre Commune certains axes sont dangereux.

Il importe donc au Conseil d'État d'être à l'écoute des associations, telles que PRO VÉLO, afin de pallier aux manquements actuels, raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je vous invite à accueillir favorablement cette résolution.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme BOBILLIER.

Y a-t-il une demande de parole ? M. MARTENS.

M. MARTENS : merci Mme la Présidente.

Le groupe socialiste est un petit peu embêté.

Ce n'est pas une question de partage d'opinions, mais la manière nous dérange. Un jour nous sommes d'accord avec eux, et le lendemain nous ne le sommes peut-être pas.

Nous avons déjà déposé nous-mêmes un texte à propos des marquages et les différentes manières de sécuriser les pistes cyclables. Je crois que vous l'avez cosigné.

Nous trouvons votre projet un petit peu redondant, c'est pour cela que nous allons nous abstenir.

Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci. M. BRON.

M. BRON : le groupe PLR s'abstiendra aussi.

En effet, nous ne pouvons pas cautionner Extinction Rébellion. Nous ne pouvons donc pas prendre en compte cette résolution.

En plus, habitant Les Avanchets, je constate que nous avons une superbe piste cyclable qui passe entre le garage MERCEDES et la rue Oscar-Bider, et que celle-ci n'est pratiquement jamais empruntée par les cyclistes ; elle ne sert a priori que pour les piétons.

Ce sera différent le jour où les cyclistes utiliseront les infrastructures mises à leur disposition et qu'ils ne voudront pas absolument circuler sur les mêmes chemins que les voitures, au détriment des automobilistes qui, eux, paient une taxe pour circuler, contrairement aux cyclistes - à ma connaissance.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR, dans son ensemble, ne pourra pas prendre en compte cette résolution.

La sécurité de l'ensemble des usagers de la route nous préoccupe, certes, mais, là, il s'agit d'opposer un mode à un autre, et conformément à la loi sur la complémentarité des transports, nous ne soutiendrons pas cette résolution.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vois que je suis aussi maladroit que Mme BOBILLIER.

Ce sont les rails de tram qui, il y a quelques années, m'ont fait connaître le bitume. Je n'ai pas pour autant demandé la suppression des trams. Je pense qu'il faut être prudent avec nos propos !

Trêve de plaisanterie, je suis navré que vous soyez tombée et que vous vous soyez fait mal, car à vélo, contrairement à ce que l'on croit, on tombe de plus haut que d'une moto, et cela ne fait généralement pas du bien.

Cela étant, sur le fond, nous n'allons pas suivre votre résolution, qui rappelle ce que la loi précise.

Je ne vois pas à quoi sert ce rappel, dans la mesure où, en particulier, je ne pense pas que le Département de la mobilité ne soit pas à l'écoute de celles et ceux qui font du vélo, comme moi d'ailleurs tous les jours, je vous le rappelle.

Donc, je pense que c'est parfaitement inutile. C'est un texte qui ne sert à rien.

Je comprends votre volonté, mais je crois qu'elle est déjà concrétisée, et je suis persuadé que notre Conseil administratif, lui aussi, est à l'écoute de cette préoccupation.

La sécurité, et vous l'avez dit, concerne tout le monde et tous les véhicules.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. MAGNIN.

Je donne la parole à M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

À l'UDC, nous pensons que toutes les formes de mobilité sont légitimes, et je crois que ce n'est pas une très bonne idée que d'opposer une forme de mobilité à une autre.

Il faut dire que l'utilisateur qui est en danger, c'est le piéton, parce que lorsque vous circulez sur un trottoir, vous êtes molesté, dérangé par des trottinettes électriques. Vous empruntez les passages piétons au vert et vous vous faites dépasser par des vélos. C'est très dangereux. Je pense notamment aux dames qui ont des poussettes, aux personnes âgées.

Si l'objectif des déposants de cette résolution est de diminuer les accidents, je crois que le premier conseil à donner est de dire tout simplement aux cyclistes de respecter la loi sur la circulation routière, parce que les cyclistes sont victimes d'eux-mêmes.

Installez-vous quelques instants à un croisement et comptez combien de cyclistes respectent les feux rouges. Je crois que, pour certaines personnes, les feux rouges sont décoratifs, sont indicatifs.

Pour nous épargner du temps en commission, j'invite les signataires de ce texte à consulter tout simplement le site du Bureau de prévention des accidents, où ils trouveront des fiches didactiques, pédagogiques : « comment circuler à vélo », et ainsi éviter autant que faire se peut le nombre d'accidents.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. NOBS.

Mme OSMAN WATA, vous avez la parole.

Mme OSMAN WATA : merci Mme la Présidente.

Cette résolution n'avait pas pour but d'opposer un mode de déplacement à un autre, mais de dire qu'il y a des axes qui sont dangereux - on le sait -, notamment l'axe qui passe sous le viaduc de l'Écu, mais c'est de loin pas le seul. Cet axe est un véritable danger pour les cyclistes, avec une piste cyclable qui s'arrête et qui recommence au milieu de la route.

Quand nous demandons d'intervenir, on nous répond à juste titre que ce sont des axes cantonaux et qu'on ne peut rien faire au niveau communal. La résolution a donc pour but de demander au Conseil administratif de bien vouloir, encore une fois – car nous sommes conscients que c'est déjà fait –, remettre l'ouvrage sur le métier et de bien vouloir porter ce message plus haut, parce qu'il y a des accidents et des cyclistes qui tombent.

Je passe par là tous les jours, je manque tous les jours de me faire shooter.

Cette résolution a ce but-là, elle n'a pas pour but de demander la suppression des voitures ou je ne sais quelle autre idée farfelue que j'ai pu entendre.

Elle a vraiment pour but de dire qu'il y a des axes dangereux, qu'il faut intervenir, et que ce n'est pas normal que la sensibilisation soit faite par des groupes qui font des actes illégitimes – comme l'a dit Mme BOBILLIER : ils répondront de leurs actes -. Il nous semblait important de souligner qu'il fallait agir rapidement sur ces tronçons, qui ne dépendent pas uniquement de la volonté communale, et de porter cela plus haut.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci Mme OSMAN WATA.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK, avant ou après M. BRINER ? Alors M. BRINER.

M. BRINER : je voulais un peu réagir par rapport à ce qui a été dit.

J'entends bien ce que dit le parti de l'UDC. Mais ce que j'entends surtout c'est que, dans les statistiques, le vélo ne tue pas, contrairement à la voiture ou à d'autres cycles motorisés.

Je veux bien entendre que des cyclistes ne respectent pas les feux, mais rappelons-nous aussi que les voitures tuent malheureusement bien davantage que les vélos.

Pour revenir sur la problématique liée à cela. Je suis très étonné, voire très heureux d'apprendre que la Voie Verte reliant Thônex au centre-ville de Genève ait un tel succès. Il y a 3'200 vélos par jour qui l'empruntent.

Quand on regarde ce qu'il se passe du côté de notre rive, je fais du vélo depuis longtemps et le point visé par la résolution est vraiment extrêmement dangereux.

On ne peut pas d'un côté souhaiter la mobilité douce, et de l'autre ne pas être capable d'offrir une sécurité pour ce passage dangereux, où de nombreux camions circulent. C'est très difficile de pouvoir s'insérer sur la route à cet endroit.

Dans le débat qu'il y avait eu à l'époque concernant le pont du Mont-Blanc et la solution de M. BARTHASSAT, je me dis qu'il y a peut-être moyen de mettre en place des solutions temporaires ; qu'un marquage soit fait et que l'on donne plus d'espace aux vélos à cet endroit précisément.

Je comprends bien que cela va prendre un certain temps, je comprends bien aussi qu'il y a la loi, mais le politique c'est aussi de gérer la partie exécutive.

Je vous rappelle que le but est de diminuer la partie motorisée sur le Canton de Genève de 40%, c'est ce qui est voulu par M. DAL BUSCO, ce dont je me réjouis. Mais on ne peut pas dire aux gens de prendre un vélo si sur le premier axe qu'il croise, personne ne peut le prendre.

Je reste persuadé que c'est un endroit dangereux pour lequel on doit absolument agir, et que c'est le moment de le faire.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRINER.

Je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs, le Conseil administratif vous laissera vous déterminer sur le sort que vous voulez donner à cette résolution, mais il voulait profiter de ce débat pour vous rappeler que Vernier est plutôt un bon élève, puisqu'effectivement une grande partie de son réseau communal est aujourd'hui équipé d'aménagements cyclables.

S'agissant des routes cantonales, qui font aujourd'hui l'objet de cette résolution et d'un travail incessant de la part du Conseil administratif, notamment aussi puisque vous lui avez régulièrement demandé, par le biais de motions et de résolutions précédentes, d'agir dans ce sens, notamment celle qui voulait s'opposer à la création d'autoroutes à Vernier.

Ces textes que vous lui avez envoyés précédemment ont eu leurs effets, c'est-à-dire que nous avons repris entièrement, avec le Canton, les projets d'aménagement de ces axes et qui permettent d'intégrer beaucoup plus largement la mobilité douce, le vélo, et d'en faire de véritables avenues urbaines, contrairement à des axes largement dévolus au transport individuel motorisé, comme ils étaient prévus précédemment.

La conséquence d'un changement de paradigme par rapport à l'aménagement de ces axes est que cela prend un peu plus de temps, puisque tous les projets ont été largement repris. Dans ce sens-là, cela prendra forcément davantage de temps que si on les avait laissés dans leur état précédent, dans une forme largement insatisfaisante.

Si on peut comprendre une forme d'impatience par rapport au fait que certains axes ne sont aujourd'hui pas aménagés, il faut aussi se rendre compte que c'est aussi parce que nous avons demandé d'améliorer la situation et que ces projets ont pris un peu de retard. Comme vous pouvez le lire dans le bilan de mi-législature du Conseil administratif, les choses prennent du temps en matière d'aménagement. Les décisions d'aujourd'hui ne se réaliseront pas demain. Mais il est vrai que l'ensemble de ces axes seront équipés d'aménagements confortables et sécurisés, que ce soit l'avenue du Pailly, l'avenue de l'Ain, la route de Vernier, l'avenue de Châtelaine, l'avenue Louis-Casari et, dans un horizon plus lointain, la route du Nant-d'Avril, qui est aujourd'hui un axe extrêmement dangereux pour les vélos.

Tout cela pour vous dire qu'effectivement cela prendra un peu de temps.

Si vous voulez nous donner une piqûre de rappel, pour que nous rappelions encore une fois au Conseil d'État d'aller plus vite, c'est votre choix et votre liberté. Mais sachez que le Conseil administratif ne reste pas inactif par rapport à cette priorité qui lui semble également essentielle, parce que si nous voulons que les gens évoluent dans leur mode de transport, il faut effectivement leur mettre à disposition des infrastructures de qualité.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons donc au vote de la prise en considération de la résolution R 235 – 23.03.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 235 – 23.03, La sécurité de nos cyclistes nous importe, est refusée par 14 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC), 6 OUI (6 VERT.E.S) et 9 abstentions (9 SOCIALISTES).

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous passons au point suivant.

12.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 226 – 23.01 « NON À UNE INDUSTRIE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER À VERNIER » (R 226 A – 23.03)

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 226 – 23.01

déposée par Monsieur Yves MAGNIN, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

NON À UNE INDUSTRIE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

s'opposer à l'implantation à Vernier d'une industrie de traitement des déchets inertes issus de la construction, de la démolition de bâtiments, et de chantiers de voirie,

cette dernière a été envoyée au Conseil d'État, qui en a pris acte.

La résolution R 226 – 23.01 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 226 – 23.01 « Non à une industrie supplémentaire de traitement des déchets supplémentaire à Vernier ».

Arrivée de M. MARIN à 22h03.

13. INTERPELLATIONS

13.A) FAVORISONS LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS SUR L'ESPACE PUBLIC DE VERNIER (M. GHALY) (I 237 – 23.03)

FAVORISONS LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS SUR L'ESPACE PUBLIC DE VERNIER

À partir de leur plantation jusqu'à leur décomposition, les arbres fruitiers offrent nourriture, abris, lieux de reproduction et d'hivernage à grand nombre d'espèces animales, végétales, mousses, champignons, etc., et contribuent ainsi à la biodiversité !

Dans un contexte de changement climatique, les bénéfices de ces arbres ne sont pas seulement liés à un meilleur système agroalimentaire, mais aussi à une meilleure gestion énergétique des périodes caniculaires, à l'absorption des polluants, au stockage du carbone, à la restauration des sols dégradés, voire à un meilleur report avantages/coûts socioéconomiques.

À Vernier, à l'heure actuelle, la fonction productive, c'est la fonction ornementale qui prédomine, ainsi, le platane - arbre particulièrement pauvre en biodiversité hébergée – colonise l'espace public, alors qu'à surface équivalente, le châtaignier, par exemple, pourrait produire autant de farine que le blé.

Au-delà de l'aménagement paysager, la plantation du bon arbre au bon endroit, en s'assurant que le sous-sol est libre des canalisations afin de prévenir tout dégât par les racines, permet notamment de :

- *Promouvoir et favoriser les variétés locales et les pépinières locales ;*
- *Créer des structures colonisées par de nombreuses espèces animales ;*
- *Améliorer la santé par une alimentation saine/locale et l'augmentation de la qualité de vie ;*
- *Revaloriser l'immobilier qui dépend de l'image de la ville et de sa capacité à se développer.*

Il permet également, dans un contexte plus large, de :

- *Générer des interactions sociales entre citoyens, en créant des moments de convivialité lors des plantations, la taille, la greffe fruitière, la récoltes et même la cuisine ;*
- *Transformer notre regard sur l'environnement urbain ;*
- *Créer un effet positif sur la santé publique et le bien-être des habitants.e.s ;*
- *Induire un effet économique positif, notamment en valorisant les parcelles et en réduisant les îlots de chaleur.*

Ces constats étaient partagés par le Conseil municipal, car en novembre 2017, ce même Conseil a adopté une motion (M 274), promue notamment par MM. BRON et ANGELOZ, encore présents parmi nous, qui visait les mêmes objectifs de plantation d'arbres fruitiers.

Dès lors, dans ce contexte, je désire savoir ce que le Conseil administratif a entrepris et compte entreprendre pour :

- *Mettre en œuvre la motion M 274 ;*
- *Planter plus d'arbres fruitiers dans l'espace public ;*
- *Mettre en place des projets respectant les visées sociales prévues par la motion M 274.*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une nouvelle interpellation de M. GHALY.

M. GHALY, vous avez la parole. Vous ne la souhaitez pas. Vous n'êtes pas obligé de la prendre.

Selon M. MAGNIN, seul le dépositaire du texte et le Conseil administratif peuvent prendre la parole, mais nous allons vérifier.

En attendant, je donne la parole à M. le Conseiller administratif.

Départ de M. CERUTTI à 22h05.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Vous avez tous pris connaissance de cette interpellation. Je ne vais pas revenir sur toutes les bonnes raisons qu'il y a de planter des arbres fruitiers sur le territoire communal.

Ce Conseil municipal a déjà voté plusieurs fois des motions dans ce sens – cela a été rappelé par l'interpellant –, et la dernière en date était la motion M 274 « Pour un jardin d'Eden à Vernier ». La réponse étant en cours de rédaction, j'ai beaucoup d'éléments à vous donner par rapport au bilan, puisque c'était également une priorité du Conseil administratif précédent, mais encore plus durant cette législature, de prévoir dans tous les projets d'aménagement la plantation d'arbres, et en particulier d'arbres fruitiers.

Je vais donc vous énumérer la liste des arbres fruitiers que nous avons plantés depuis le début de la législature.

Au quartier de l'Étang, l'allée des Grenouilles a été entièrement consacrée à la plantation d'arbres fruitiers, avec deux figuiers, trois pommiers à fruits, trois poiriers à fruits, trois pruniers à fruits, deux cerisiers à fruits, un abricotier et un pêcher.

À la place du Lignon, nous avons planté quatre mûriers blancs.

Avant d'aller plus loin dans ma liste, certaines de ces espèces vous semblent un peu exotiques, mais comme pour les arbres que nous plantons, nous devons aussi nous adapter au changement climatique en plantant des arbres qui auront une meilleure résistance au climat de demain à Genève, c'est pour cela que nous choisissons d'autres essences.

Cette liste concerne les projets pour lesquels vous avez voté des DA.

Je vous indique maintenant ceux plantés par le Service des espaces verts lors de renouvellements de parcs, soit douze pruniers Fellenberg au Parc de Poussy, un kaki au parc Chauvet-Lullin, trois noyers et un figuier à l'école des Ranches, un figuier à l'école de Vernier-Place, un pommier au parc animalier de l'Esplanade, un mûrier noir, un murier blanc et un figuier à la zone du Moulin, et enfin n'oublions pas le projet du Verger au Biolay que nous avons réussi à revitaliser grâce à l'association à qui nous avons confié l'exploitation en y plantant un mirabellier de Nancy et deux poiriers à rissoles.

Bien évidemment, ce n'est que le début de notre action dans ce domaine, et nous ne manquerons pas de planter plus d'arbres à l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BUSCHBECK.

Cette interpellation est donc close.

Nous passons au point suivant.

13.B) COMPLÉMENT DE RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'INTERPELLATION I 153 – 22.02 « PARTICULES FINES ET FUMÉES » (I 153 A – 23.03)

Complément de réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 153 – 22.02

déposée par Mesdames Anabela FRAGA et Leila MÜLLER, et Monsieur Yves MAGNIN, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

PARTICULES FINES ET FUMÉES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En complément à la réponse orale donnée lors de la séance plénière du 20 décembre 2022 et pour faire suite à la demande de M. Yves MAGNIN, vous trouverez en pièce jointe notre courrier adressé le 26 janvier dernier au Conseil administratif de la Ville de Genève, et ses annexes, dont la réponse du SABRA datée du 10 novembre 2022, à qui nous avons envoyé la présente interpellation.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu un complément de réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 153 – 22.02 « Particules fines et fumées ».

Nous arrivons gentiment à la fin de ce Conseil. Encore un tout petit peu d'attention, s'il vous plaît.

Nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

14. QUESTIONS ÉCRITES

14.A) MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER : ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES (MME FORNEY) (QE 236 – 23.03)

**MAISONS DE QUARTIER DE VERNIER :
ACCUEIL ET ACTIVITÉS POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES**

Nous avons la chance de compter à Vernier un grand nombre de maisons de quartier, ce qui permet aux enfants et adolescents de bénéficier de lieux d'accueil et de rencontre encadrés, ainsi que d'un programme d'activités diversifié.

Mes questions sont liées à l'accueil des adolescents (dès l'entrée au cycle d'orientation jusqu'à 18 ans), ainsi qu'à celui des jeunes adultes (tranche d'âge 18-22 ans environ) :

- 1. Quels sont les lieux destinés à ces jeunes ?*
- 2. Quels sont les horaires d'accueil de ces locaux et les tranches d'âge concernées ?*
- 3. Quelles sont les activités destinées spécifiquement à ce public ? Y a-t-il un âge « maximum » pour pouvoir y participer ?*
- 4. Qu'en est-il de la fréquentation ? Est-ce que certains lieux manquent de place ou au contraire sont peu fréquentés ?*
- 5. Comment les informations des maisons de quartier sont-elles diffusées au public concerné ?*
- 6. Est-ce qu'il existe des dispositifs d'accueil spécifiques pour que les filles se sentent à l'aise dans ces différents lieux ?*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une question écrite QE 236 – 23.03, déposée par Mme FORNEY, intitulée « Maisons de quartier de Vernier : accueil et activités pour les adolescents et jeunes adultes ».

Nous passons au point suivant.

14.B) TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE VERNIER (M. BRINER) (QE 238 – 23.03)

TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE VERNIER

Depuis la crise de la COVID, le télétravail a montré sa capacité. À ce titre, je souhaite mieux comprendre/connaitre comment le télétravail est en place à Vernier.

- 1 Est-il pratiqué dans les services communaux ?*
- 2 Combien d'employés le pratiquent régulièrement ?*
- 3 Quelles sont les règles autour de cette pratique ?*
- 4 Combien de jours le pratiquent-ils ?*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu la question écrite QE 238 – 23.03, déposée par M. BRINER, intitulée « Télétravail au sein de l'administration de Vernier ».

Nous passons au point suivant.

**14.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 222 – 22.12
« PASSAGES SOUS-VOIES ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS » (QE 222 A – 23.03)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 222 - 22.12

déposée par Monsieur Cédric BRINER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

PASSAGES SOUS-VOIES MAL ADAPTÉS AUX VÉLOS LONGS

QUESTION

Il existe au sein de notre Commune une série de passages sous-voies permettant de traverser en toute sécurité des axes importants.

Certains d'entre eux sont volontairement entravés par des barrières qui les rendent formellement impraticables pour des vélos à remorque ou des vélos-cargo.

L'évolution de nos modes de transport par des vélos plus longs se doit d'être prise en compte dans la conception de nos infrastructures.

À quelles échéances ces passages sous-voies seront-ils adaptés au passage de ces vélos longs ?

RÉPONSE

À titre liminaire, il importe de préciser que, sauf à de rares exceptions, la Commune n'est pas propriétaire des passages sous-voies situés sur son territoire, ce qui limite sa capacité d'action. Les barrières dont il est question, demandées à l'époque par Pro Vélo, servent à diminuer la vitesse des cycles en les forçant à ralentir pour ne pas créer de sentiment d'insécurité auprès des piétons. Par ailleurs, ces dispositifs sont mis en place aussi pour dissuader le passage des scooters, dont la présence est interdite à ces endroits.

La Ville de Vernier est toutefois soucieuse des raisons de la problématique soulevée par la QE 222, c'est pourquoi elle souligne régulièrement, auprès des instances cantonales, l'importance d'intégrer les enjeux liés au passage de vélos longs / vélos-cargo dans les différents projets d'aménagement.

Vous trouverez ci-après un inventaire des passages sous-voies situés sur le territoire verniolan, leur domanialité et les améliorations potentielles ou planifiées qui leurs seront apportées :

- *Passage sous-voies de l'avenue de l'Ain : d'appartenance cantonale, il sera élargi dans le cadre de la requalification de l'avenue de l'Ain, à l'horizon 2027.*
- *Passage sous-voies de la route de Meyrin menant à Balexert : d'appartenance cantonale, ce passage sous-voies n'est à ce jour pas équipé de barrières. Le Canton évalue la possibilité de condamner ce dernier dans le cadre du projet de ceinture urbaine, la traversée piétonne en surface étant considérée comme plus efficace et attrayante pour l'ensemble des modes doux.*

- *Passage sous-voies de l'avenue du Pailly menant à l'école de Balexert : d'appartenance cantonale, ce passage sous-voies est principalement réservé aux piétons. Pour les cycles, un itinéraire sous le viaduc permet de passer d'un bout à l'autre de l'avenue du Pailly. Cet itinéraire, ouvert aux cycles et aux piétons, sera amélioré dans le cadre du projet de ceinture urbaine, à l'horizon 2027. Il convient ici de préciser que l'Association des parents d'élèves de l'école de Balexert s'était plainte de la dangerosité induite par le passage des cycles en ce lieu fréquenté par beaucoup d'enfants. La suppression des barrières s'avère donc inopportune tant que ce passage ne sera pas requalifié par le Canton.*
- *Passage sous-voies de la gare de Vernier : appartenant aux CFF, ce passage sous-voies n'empêche pas le passage de vélos-cargo.*
- *Passage sous-voies de la route de Peney : d'appartenance communale, la Ville de Vernier s'engage à analyser la situation et de modifier la position des barrières (voire en supprimer en partie) si le passage de vélos-cargo s'avère compliqué.*

Au vu de la domanialité de la plupart des passages sous-voies évoqués, la Ville de Vernier transmettra votre question écrite à l'Office cantonal des transports, afin que cette question soit prise en compte dans le cadre des réaménagements prévus par le Canton.

La question écrite QE 222 – 22.12 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

Mme BUNTSCHU, Présidente : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 222 – 22.12 « Passage sous-voies mal adaptés aux vélos longs ».

Nous pouvons passer aux questions orales.

15. QUESTIONS ORALES

Mme BUNTSCHU, Présidente : je pars de ma gauche pour aller vers ma droite. Merci de lever la main. Un seul tour sera fait.

Je donne la parole à M. BRINER.

M. BRINER : je m'occupe d'associations au sein de la Commune et on m'a indiqué que je dois passer par un électricien professionnel pour tirer des câbles 32 ampères, qui sont communément vendus et pour lesquels, j'imagine, il n'y a absolument rien à faire. Je me suis d'ailleurs renseigné auprès des SIG.

Malgré tout, la Commune de Vernier nous indique que nous devons passer par un électricien professionnel, ce qui rend tout plus compliqué.

Ma question est : sur quoi la Commune se fonde-t-elle pour justifier une telle demande ? Merci.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : nous vous répondrons une prochaine fois. Ce doit être pour des questions d'assurance.

Mme BUNTSCHU, Présidente : d'accord, merci.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci.

Je reviens sur le vote de la DM 159 – 22.03 concernant la délégation de compétence pour les naturalisations. Un des points du décide était d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au Service des naturalisations. Je ne sais pas sous quelle forme, mais nous n'avons pas eu de retour. N'avez-vous validé aucun dossier depuis le mois de mars 2022 ?

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'ai juste un doute car deux projets avaient été traités lors de cette même séance du Conseil municipal. Il y avait la modification de la délégation de compétence et un texte qui l'accompagnait, où figurait un certain nombre de mesures qui ont été refusées. Je veux juste être sûr que nous parlons de la même chose.

Si ce que vous évoquez fait partie de la résolution qui l'accompagnait, dont la prise en considération a été refusée par le Conseil municipal, nous ne vous communiquerons pas les données demandées.

Si c'est sur la DM de modification de la délégation de compétence que cela apparaissait, alors nous y donnerons rapidement suite.

Ma réponse est très simple : nous allons vérifier et revenir vers vous.

Mme BUNTSCHU, Présidente : selon moi, il y avait effectivement deux textes.

À savoir maintenant quel texte est visé.

M. STAUB, Conseiller administratif : je compléterai ma réponse et je répondrai par rapport à ce qu'il en est, Mme ROCH.

Je suis navré, ce n'est pas une manière d'esquiver.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

J'ai consulté le nouveau site internet de la Commune. Il est vrai que je n'ai pas encore vu toutes les nouveautés, mais dans la rubrique « politique », j'ai été surpris de constater que la liste des anciens Maires et Conseillers administratifs n'apparaissait plus. Ce qui est déjà le cas pour d'autres communes.

Je trouvais que c'était une des particularités de notre Commune d'avoir ce souvenir-là.

Il est vrai que, comme historien, c'est toujours utile quand je cherche quelqu'un, car je savais où trouver l'information. Je peux aller aux archives de l'État, ce n'est pas un souci, mais je trouve quand même intéressant d'avoir ce type d'information sur le site internet, notamment pour pouvoir se souvenir de nos anciens magistrats.

Ma question est de savoir s'il est prévu un retour en arrière ou pas.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. BRON.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je réponds en l'absence momentanée de mon collègue.

Deux choses. La première est que nous ne sommes pas en phase de test, puisque tous les tests ont été effectués. Nous sommes dans la phase qui permet aux utilisateurs de nous faire part de leurs constatations. Votre question en est une. Nous allons voir ce qu'il en est.

Ma deuxième remarque est de dire que ce site a pour but de simplifier et d'essayer d'avoir des informations claires. Il n'est pas nécessaire d'en avoir trop, car cela rend souvent la recherche difficile.

Je note votre remarque et nous vous ferons un retour.

Il faut garder à l'esprit que nous avons cherché à simplifier pour ne pas mettre trop d'informations. Mais j'entends votre demande. Nous sommes sensibles à la question de l'histoire et de ce qui a fait notre Commune. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire, mais je voulais juste rappeler les lignes directrices qui ont conduit à ces modifications. La simplification et la clarté faisaient partie de ces lignes directrices.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. NOBS.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Grand Conseil a pris acte d'un rapport sur une pétition, la P 2114 B « Sauvons le parc des Evaux », où le Conseil d'État dit que le site de Crotte-au-Loup est l'endroit le plus adéquat pour accueillir la solution définitive du Pôle football.

Nous avons appris – peut-être que vous le savez déjà – que cette nouvelle infrastructure ne sera pas en place avant 2034. Lors de cette séance plénière, d'aucuns ont évoqué le processus de concertation qui est exemplaire à Vernier.

Ma question est de savoir quel est l'état actuel de concertation avec les habitants de Crotte-au-Loup, et dans quelle mesure notre Commune est impliquée dans ces processus de concertation.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : le Conseil administratif avait fait preuve de transparence et d'exemplarité. Nous pouvons toujours faire mieux et le terme « *exemplaire* » est toujours difficile à manier, mais c'est clair que depuis le début nous avons posé comme condition, au Canton et à d'autres, la concertation et la transparence.

Nous vous avons présenté les évolutions de ce dossier. Ce qui est ressorti de nos déclarations dans la presse n'a pas évolué de manière drastique, raison pour laquelle il n'y a pas eu de remise à niveau du Conseil municipal.

Le Conseil administratif se fait fort de porter l'exemplarité, mais je peux vous donner quelques informations. S'il y a d'autres éléments, je reviendrai en commission des sports pour les développer.

Je vous rassure, pour l'instant, il n'y a pas de nouveautés.

Où en sommes-nous ? Des groupes de pilotage et des groupes de projets ont été mis en place. La Commune est associée à ces groupes. Il y a aussi un groupe de suivi qui, sur demande expresse de la

Commune, regroupe différentes associations, notamment celles de riverains, se réunit régulièrement. Sauf erreur, une réunion vient d'avoir lieu ou va avoir lieu.

Pour l'instant, l'État étudie les différentes options. Des évaluations du nombre de terrains possibles à Crotte-au-Loup ainsi que des besoins du football ont été faites. L'État travaille à regrouper toutes ces informations pour avoir une image de faisabilité. Cette dernière sera présentée à la Commune et examinée par les différents groupes de suivi.

Je répète ce qui a été dit. Le Conseil administratif est très clair sur les conditions de négociation par rapport à cela. Le projet doit être d'une qualité paysagère qui respecte la biodiversité de manière très élevée, selon les demandes notamment du WWF et d'autres associations. Les propriétaires doivent être consultés, ce qui est le cas avec les groupes de suivi. Quel que soit le projet, il doit protéger au mieux les propriétaires et les habitants par rapport aux terrains. Les différents couloirs boisés ou aménagements paysagers doivent permettre d'avoir une vraie délimitation entre les terrains et la population. Les nuisances doivent être limitées au maximum.

Ce sont les conditions qui ont été posées par le Conseil administratif.

Pourquoi avoir posé des conditions et ne pas avoir privilégié la position onésienne, soit de refuser à tout prix ? Nous croyons que le football n'est pas qu'une nuisance. Je crois que le Conseil administratif soutient la pratique du sport et soutient l'accueil d'événements sportifs. Je vous rappelle qu'il va y avoir le Tour de Romandie féminin en septembre. Nous soutenons aussi que Vernier peut être un pôle de compétence et d'excellence dans le sport. Accueillir d'une manière ou d'une autre l'Académie du Servette est une bonne nouvelle.

Encore une fois, ce n'est pas à tout prix. Les intérêts des riverains doivent être respectés, de même que ceux des habitants.

Soyons clairs. Nous sommes d'accord d'entrer en discussion, de négocier. La décision finale n'est pas prise, car nous la prendrons seulement sur le produit fini, mais l'accompagnement se fait sur la forme, avec une nécessité de concertation.

Les riverains sont évidemment inquiets. Ils sont aussi perturbés par le fait qu'il y avait eu un processus participatif de la part de l'État pour déplacer les jardins familiaux.

Certaines conditions exigées par le Conseil administratif ont déjà été acceptées par le Canton. Il n'y aura pas d'extension supplémentaire de la gravière.

Vous constaterez que, dans mes propos, il n'y a pas grand-chose de nouveau. C'est pour cela que nous n'étions pas revenus vers vous, mais je me fais fort, au nom du Conseil administratif, de revenir devant la plénière pour que les informations soient publiques quand cela sera possible.

Nous sommes régulièrement en contact avec des associations de riverains. Nous sommes en contact avec l'État.

Excusez-moi, j'ai oublié de vous dire que nous avons aussi demandé une limitation du nombre de terrains, pour que cette parcelle ne soit pas trop encombrée, ce qui nuirait à la qualité paysagère et à la biodiversité.

Je sais qu'au niveau cantonal votre parti est très engagé en faveur de ce déplacement-là, mais je sais aussi que vous êtes très sensibles à la question des riverains.

Certaines personnes, au début, ont dit que Vernier acceptait tout à tout prix et n'importe comment. Ce n'est pas la volonté de ce Conseil administratif. Nous avons toujours été transparents. Les conditions

que nous avons posées sont les mêmes que nous posons ici, devant les associations de riverains et devant l'État.

Nous espérons vraiment que nous allons aboutir.

Encore une fois, et nous l'avons dit à l'État et aux riverains, nous n'accepterons pas le projet à n'importe quelles conditions. Nous avons posé nos conditions. Pour le moment, nous ne savons pas ce que sera le produit final, mais sachez que l'État a bien compris nos demandes et a déjà accepté les conditions pour entrer en matière, comme nous les avons présentées.

J'ai été un peu long, je suis désolé, mais cela m'a permis de faire un point.

Je le répète, il n'y a pas d'avancée qui permet une présentation.

Enfin, et je l'ai dit à l'État : les riverains, par l'intermédiaire du groupe de suivi, doivent avoir la primeur de certaines présentations, car ce sont eux les principaux concernés. Certaines informations seront donc données aux riverains avant les Conseillers municipaux. Sachez que vous serez représentés par notre voix.

Cette transparence et cette bonne entente doivent être conservées, car si ce genre de projet doit arriver, il doit l'être avec un consensus le plus large possible.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci M. STAUB.

Je donne la parole à M. NOËL.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Aujourd'hui, en remontant de Peney, j'ai vu que des arbres avaient été plantés juste à côté de LIDL. Je voulais savoir si ces arbres allaient pousser en pointe ou de façon élargie. J'ai vu qu'il y avait les câbles pour les trolleybus et je me demandais si les arbres n'allaient pas toucher ces lignes électrifiées.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : malheureusement, je n'ai pas la réponse à cette question, parce que c'est une route cantonale et les arbres sont plantés par le Canton.

Peut-être que M. D'AMICO pourra vous en parler à la buvette, car il a l'air d'en savoir un peu plus !

Mme BUNTSCHU, Présidente : pouvons-nous rester encore un peu concentrés, s'il vous plaît !

Je donne la parole à M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : grâce à l'efficacité de M. le Secrétaire général, nous venons de retrouver, Mme ROCH, la réponse à votre question.

Nous ne pourrions pas vous donner des noms mais des statistiques. Il est vrai que nous vous donnerons des statistiques consolidées. Toutes mes excuses si nous ne l'avons pas fait avant.

C'est vrai que nous nous y étions engagés. Il n'y a pas de périodicité, mais vous avez bien fait de nous le rappeler. Ce sera sous forme de statistiques. Puisque la compétence n'est plus la vôtre à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous donner de noms. Cependant, les statistiques vous permettront entre autres de connaître le nombre de préavis délivrés par le Conseil administratif.

Nous nous engageons à le faire dans les meilleurs délais. Je n'ai pas envie de m'engager pour la prochaine séance, même si cela devrait être possible. Vous aurez ainsi des statistiques sur une année.

Je vous remercie de nous avoir rappelé à nos devoirs.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Je donne la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci. J'ai trois questions.

Tout d'abord, s'agissant des arbres, et en particulier ceux de la route de Peney, nous avons vu que certains avaient été arrachés, d'autres plantés. La question que je pose est : quel est le devenir des arbres que nous allons planter, ou qui vont être prochainement plantés, avec la bretelle autoroutière qui va être implantée ? Est-ce qu'ils vont à nouveau être arrachés ? C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur le wifi. Cela a été dit. Cela fait un certain temps que nous ne disposons plus d'un wifi qui soit accessible, ne serait-ce que pour le Bureau, lorsqu'il est dans sa salle de travail, ou le Conseil municipal lorsqu'il est ici. Cela nous paraît un peu curieux.

Quand est-ce que le Conseil administratif va rétablir un wifi digne de ce nom pour les Conseillers municipaux ? Il faut quand même rappeler que l'on a voulu supprimer le papier. Il faudrait donc permettre à nos ordinateurs de tourner.

Enfin, une dernière question qui a trait au FC Aïre. C'est dommage que le Conseil administratif n'ait pas assisté au tournoi organisé dimanche par ce club avec l'Association cantonale de football. Et même si le Maire s'était annoncé, nous ne l'avons pas vu. Cela aurait permis au Conseil administratif de constater que les bancs du terrain A ont été arrachés et qu'ils se trouvent complètement défaits.

Le FC Aïre a écrit à la Commune le 28 février 2023 en rappelant l'existence du tournoi et en indiquant que le championnat allait recommencer le 10 mars 2023. La question est de savoir quand est-ce que la Commune va réparer ces bancs.

Mme BUNTSCHU, Présidente : je donne la parole à M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : c'est sympa, vous avez une question pour chaque magistrat ! Vous pensez à chacun !

Comme j'ai répondu tout à l'heure à la question de M. NOËL sur la route de Peney, malheureusement cette route est un axe cantonal et nous ne sommes pas associés à son aménagement. Nous avons juste fait la liaison derrière l'école des Ranches, qui était sur le territoire communal.

Nous n'avons pour l'heure pas d'informations sur le devenir des arbres sur la route de Peney, mais nous pouvons nous renseigner.

Mme BUNTSCHU, Présidente : M. le Maire, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : pour le wifi, nous allons revenir vers vous après analyse de la situation.

Concernant l'invitation du FC Aïre, je me suis excusé une semaine avant l'événement pour des raisons privées.

Je laisse mon collègue, M. STAUB, répondre à la suite de la question.

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vais me renseigner pour voir ce qui a été fait. Je vous confirmerai cela.

Je ferai remonter la question des bancs et voir comment et par quoi ils seront remplacés.

Pour ma part, j'ai assisté à de nombreux tournois, mais il est vrai que cette fois-ci je n'ai pas pu être présent.

Je précise que nous essayons d'être présents le plus souvent possible.

Je me suis souvent rendu à Aïre, et c'est toujours un plaisir de revenir dans le club qui m'a abrité durant mes jeunes années. Je ne veux pas dire mes glorieuses jeunes années, car je crois que cela dépasserait largement mon réel niveau !

Mme BUNTSCHU, Présidente : merci.

Avant de conclure notre séance, je souhaite à toutes les Conseillères de ce Conseil une bonne Journée internationale des droits de la femme, qui aura lieu demain.

Très bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 22h27.

Claude ANGELOZ
Secrétaire

Mélina BUNTSCHU
Présidente